

Bienne, le 11 novembre 2019

Invitation à l'Assemblée des membres

Jeudi 12 décembre 2019 à 19h00

Gasthof «Weisses Kreuz», Mitteldorf 16, 3283 Kallnach (cf. plan de situation annexé)

Ordre du jour

1.	Souhaits de bienvenue / Présentation de la commune de Kallnach	
2.	Élection des scrutatrices et scrutateurs et approbation de l'ordre du jour	
3.	Procès-verbal de l'Assemblée des membres du 27 juin 2019: approbation	Annexe
4.	Modification des statuts: décision	Annexe
5.	Contribution financière à l'assainissement du pont HPM Rotary: décision	Annexe
6.	Programme d'activités et budget 2020: approbation	Annexe
7.	Plan financier 2021–2024: approbation	Annexe
8.	Élection du Comité	Annexe
9.	Information sur les affaires courantes	
10.	Divers	

Deuxième partie

«Paysage médiatique du Seeland: Comment la société Gassmann Media AG aborde-t-elle l'avenir ?» Martin Bürki (Directeur Gassmann Media S.A.) et Parzival Meister (rédacteur en chef adjoint du «Bieler Tagblatt»)

Ensuite, apéritif offert par la commune de Kallnach.

Représentation des communes (art. 14 des statuts)

L'Assemblée des membres se compose des maires des communes. Ceux-ci peuvent se faire représenter exceptionnellement par un autre membre de l'Exécutif. Les membres du Comité sont représentés par un autre membre de l'Exécutif et ne disposent pas du droit de vote.

Documents

Les annexes à l'ordre du jour peuvent être téléchargées à partir du site Internet <u>www.seeland-bielbienne.ch</u>.



Assemblée des membres du 12 décembre 2019

Propositions du Comité

Point 3 de l'ordre du jour

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée des membres du 27 juin 2019.

Point 4 de l'ordre du jour

Le Comité propose à l'Assemblée des membres les modifications suivantes des statuts selon le libellé de l'annexe:

- » Biffer les catégories de membres «Membres doubles» et «Régions voisines»
- » Insertion du cercle électoral et de la Conférence «Seeland inférieur»
- » Abandon de la représentation des membres associés au sein du Comité
- » Complément du Comité avec d'autres personnes
- » Précision de la compétence du Comité pour les crédits supplémentaires

Point 5 de l'ordre du jour

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'attribuer un montant de 50'000 fr. provenant du financement spécial pour les tâches régionales pour l'assainissement du pont HPM Rotary.

Point 6 de l'ordre du jour

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver le Programme d'activités et le budget 2020.

Point 7 de l'ordre du jour

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver le Plan financier 2021-2024.

Point 8 de l'ordre du jour

Le Comité propose à l'Assemblée des membres

- » la réélection de Christian Mathys (Walperswil) en tant que représentant de l'espace partiel Lyss/Aarberg
- » la réélection de Mathias Schumacher (Treiteron) en tant que représentant de l'espace partiel Anet/Cerlier
- » l'élection de Theres Lautenschlager (Studen) en tant que représentante du cercle électoral Agglomération biennoise
- » l'élection de Rolf Wälti (Büren an der Aare) en tant que représentant du cercle électoral Seeland inférieur
- » l'élection d'un représentant/d'une représentante du cercle électoral Rive gauche du lac de Bienne (la proposition conjointe d'élection des communes de Gléresse et Douanne-Daucher sera communiquée lors de l'assemblée)

La durée du mandat est de quatre ans.



Protokoll der Mitgliederversammlung

Donnerstag, 27. Juni 2019, 19.00-20.15 Uhr

Aula im alten Schulhaus Port, Schulweg 10, 2562 Port

Vorsitz: Madeleine Deckert, Präsidentin seeland.biel/bienne Protokoll: Florian Schuppli, Geschäftsstelle seeland.biel/bienne

Anwesende Gemeinden: (35) Arch, Bargen, Bellmund, Brügg, Brüttelen, Büetigen, Büren an der

Aare, Evilard, Finsterhennen, Gampelen, Grossaffoltern, Hermrigen, Kappelen, Lengnau, Lüscherz, Lyss, Mörigen, Müntschemier, Oberwil bei Büren, Pieterlen, Péry-La Heutte, Port, Radelfingen, Rapperswil, Safnern, Schwadernau, Seedorf, Studen, Täuffelen-Gerolfingen, Tschugg, Twann-

Tüscherz, Vinelz, Walperswil, Wengi, Worben

Anwesende Stimmen: 72, absolutes Mehr 37

Entschuldigte Gemeinden: (19) Aarberg, Aegerten, Biel/Bienne, Bühl, Diessbach, Dotzigen, Gals,

Hagneck, Ins, Ipsach, Le Landeron, Leuzigen, Ligerz, Meinisberg, Nidau,

Orpund, Scheuren, Schüpfen, Treiten

Abwesende Gemeinden: (10) Epsach, Erlach, Kallnach, La Neuveville, Jens, Meienried, Merzligen,

Rüti bei Büren, Siselen, Sutz-Lattrigen

Medien: Journal du Jura, Didier Nieto

Traktanden

- 1. Begrüssung / Vorstellung der Gemeinde Port
- 2. Wahl der Stimmenzählenden und Genehmigung der Traktanden
- 3. Protokoll der Mitgliederversammlung vom 5. Dezember 2018: Genehmigung
- 4. Jahresbericht 2018: Genehmigung
- 5. Jahresrechnung 2018: Genehmigung
- 6. «comun» Unterstützung der Freiwilligenarbeit in den Gemeinden
- 7. Orientierung über aktuelle Projekte
- 8. Verschiedenes

Zweiter Teil

1. Begrüssung / Vorstellung der Gemeinde Port

Madeleine Deckert (Präsidentin) begrüsst die anwesenden Gemeindevertreterinnen und -vertreter, Vorstandsmitglieder und Gäste, und eröffnet die Versammlung. Beat Mühlethaler (Gemeindepräsident) stellt die Gemeinde Port vor.

2. Wahl der Stimmenzählenden und Genehmigung der Traktanden

Als Stimmenzähler werden gewählt: Heinz Hugi (Oberwil bei Büren), Andreas Stauffer (Täuffelen) und Matthias Gygax (Bellmund). Die Traktandenliste wird gutgeheissen.

3. Protokoll der Mitgliederversammlung vom 5. Dezember 2018: Genehmigung

Beschluss

» Das Protokoll wird einstimmig genehmigt.

4. Jahresbericht 2018: Genehmigung

Madeleine Deckert verweist auf den zugestellten Jahresbericht und erläutert die Schwerpunktthemen, zu denen im Jahr 2018 gearbeitet wurde.

Fragen zum Jahresbericht: Keine

Beschluss

» Die Mitgliederversammlung genehmigt den Jahresbericht 2018 einstimmig.

5. Jahresrechnung 2018: Genehmigung

Madeleine Deckert verweist auf die zugestellten Unterlagen. Ergänzend erläutert sie, welche Mittel für die einzelnen Aufgabenbereiche im Jahr 2018 eingesetzt wurden und wie sich Einnahmen zusammensetzten. Die Rechnung 2018 schliesst mit einem Ertragsüberschuss von 2'891 Franken.

Fragen zur Jahresrechnung: Keine

Beschluss

» Die Mitgliederversammlung genehmigt die Jahresrechnung 2018 einstimmig.

6. «comun» - Unterstützung der Freiwilligenarbeit in den Gemeinden

Dorothea Loosli (Benevol Biel-Seeland) stellt das Projekt comun vor. Nachdem die Startphase durch die Neue Regionalpolitik (NRP) unterstützt wurde, muss das Projekt ab 2020 selbsttragend weitergeführt werden. In der dreijährigen Pilotphase zeigte sich, dass es neue Wege und Formen braucht, um freiwilliges Engagement zu fördern. Das von Benevol entwickelte Konzept sieht vor, dass Gemeinden Mitglied des Freiwilligenarbeit-Portals benevol-jobs werden. Dadurch können ortsansässige Vereine und Organisationen, die Freiwillige suchen, unbegrenzt inserieren. comun übernimmt die Koordination und Begleitung, die Datenadministration und –pflege. Wenn gewünscht erhalten die Gemeinden für die Bekanntmachung Druck- und Flyervorlagen und können an Weiterbildungskursen teilnehmen. Die Kosten für die Teilnahme an comun betragen 45 Rappeln pro Einwohner/in.

Beat Rüfli (Gemeindepräsident Pieterlen) stellt die konkrete Umsetzung anhand der Pilotgemeinde Pieterlen vor. Mit der Strategie "Integration / Gesundheit" möchte Pieterlen die Integration verschiedener Bevölkerungsgruppen (Neuzuzüger, Senioren, Kinder und Jugendliche, Ausländer, Sozialhilfebeziehende etc.) erreichen. Dabei setzt die Gemeinde auch auf Freiwilligenarbeit. comun Ist ein hilfreiches Angebot, welches die Gemeinde darin unterstützt, dass sich Angebot / Nachfrage für Freiwilligenarbeit treffen und die verschiedenen Bevölkerungsgruppen gezielt angesprochen werden können. Der direkte Kontakt mit den Bürger/innen wird aktiv gesucht. Besonders gesucht sind Angebote in den Bereichen Spracherwerb und Unterstützung für Senioren. Pieterlen hat das Tool von comun auf seiner Website aufgeschaltet:

https://www.pieterlen.ch/de/verwaltung/dienstleistungen/detail/detail.php?i=159

Jürg Räber (Orpund) erkundigt sich, wer die Kontakte zur Bevölkerung herstellt. Beat Rüfli erläutert, dass dies am Anfang vor allem noch über Dorothea Loosli läuft, künftig aber direkt über das Webportal erfolgen soll. Damit es zu einer Vermittlung kommt, braucht es eine Zusage von Anbieter und Nachfrager.

7. Orientierung über aktuelle Projekte

- » Themenabend Plastikabfälle: Jürg Räber informiert über den Themenabend der Konferenz Verund Entsorgung vom 5. September, an dem es um Herausforderungen und Lösungsansätze beim Umgang mit Plastikabfällen geht: Wie sind wir gegenüber anderen Regionen aufgestellt? Welche Lösungsansätze bietet die Kreislaufwirtschaft? Am Themenabend werden fachkundige Referentinnen und Referenten aus Wissenschaft, Politik und Praxis anwesend sein. In drei Praxisbeispielen aus der Region werden Verbrennungs-, Recycling- und Vermeidungsansätze einander gegenübergestellt.
- » Dialoggruppe Westast: Madeleine Deckert und Andreas Hegg vertreten seeland.biel/bienne In der Dialoggruppe (Jürg Räber ist Ersatzmitglied). In der Kerngruppe sind Befürworter und Gegner vertreten sowie die Städte Biel und Nidau und die Regionale Verkehrskonferenz. Als erstes Ergebnis wurden gemeinsame Regeln für die Zusammenarbeit aufgestellt und das Arbeitsprogramm definiert. Ziel ist es, bis in einem Jahr zu einem Ergebnis zu kommen. In der Dialoggruppe besteht Konsens darüber, dass nicht nur das Ausführungsprojekt und der Alternativvorschlag der Westast-Gegner angeschaut werden, sondern dass eine breitere Auseinandersetzung mit dem Thema erfolgen muss.
- "Alle Wege für alle offen": Die von seeland.biel/bienne geleitete Arbeitsgruppe Berufsbildung, die sich für die Stärkung der Berufsbildung in der Region einsetzt, hat eine konkrete Massnahme erarbeitet: Der Flyer "Alle Wege für alle offen" informiert Eltern von Kindern am Ende der Primarschulstufe (Zyklus II) mit einer vereinfachte Darstellung und direkten Kontakten zu den Berufsschulen der Region Biel-Seeland-Berner Jura über die möglichen Bildungswege. Ab dem neuen Schuljahr wird der Flyer in der ganzen Region Biel-Seeland-Berner Jura eingesetzt.
- » Neue Website seeland.biel/bienne: Die überarbeitete Website ist online. Sie ist zweisprachig und verfügt neu auch über einen Newsletter: www.seeland-biel-bienne.ch

8. Verschiedenes

» Die nächste Mitgliederversammlung findet am 12. Dezember 2019 ab 19.00 Uhr in Kallnach statt.

Zweiter Teil

Regierungsrätin Evi Allemann, Direktorin der Justiz-, Gemeinde- und Kirchendirektion des Kantons Bern, geht in ihrem Referat auf aktuelle (raumplanerische) Herausforderungen in der Region Biel-Seeland ein. Insgesamt ist die Region aus Sicht des Kantons gut aufgestellt. Die Folien zum Referat und weitere Informationen sind auf der Website aufgeschaltet: www.seeland-biel-bienne.ch.

Madeleine Deckert dankt der Referentin für die interessanten Ausführungen. Sie bedankt sich für das Gastrecht im Schulhaus Port und der Gemeinde Port für den offerierten Apéro und schliesst die Versammlung um 20.15 Uhr.

Das Protokoll wird voraussichtlich am 12. Dezember 2019 genehmigt.

Biel, 2. Juli 2019

Die Präsidentin: Madeleine Deckert Der Protokollführer: Florian Schuppli



Assemblée des membres du 12 décembre 2019

Point 4 Modification des statuts

Dès 2020, les sept communes bernoises qui, jusqu'à présent, appartenaient en tant que membres doubles à la Repla Granges-Büren, deviendront des membres intégraux de seeland.biel/bienne. Cela implique une modification des statuts. En même temps, quelques autres modifications des statuts seront adaptées à la pratique courante.

Les modifications prévues sont brièvement expliquées ci-après. Le libellé des modifications est visible dans les annexes.

a. Abandon des catégories de membres «Membres doubles» et «Régions voisines»

Suite à la dissolution de la Repla Granges-Büren, il n'existe plus de membres doubles. Il n'existait aucun besoin d'une adhésion des régions voisines depuis la création de s.b/b. On peut renoncer aux deux catégories de membres.

» La modification concerne: 'art. 4 al. 1 et 2; art. 6; art. 10 al. 1; art. 12 al. 2 et 4; art. 14 al. 1; art. 15 al. 1, 3 et 5; art. 18 al. 1, 4 et 6; art. 32, al. 2; appendice 2

b. Cercle électoral et Conférence «Seeland inférieur»

En rapport avec l'adhésion intégrale des sept communes bernoises de la Repla Granges-Büren, un cercle électoral et une conférence régionale avec la désignation «Seeland inférieur» doivent être créés. Deux sièges sont prévus au sein du Comité pour le nouveau cercle électoral. Cela représente le même nombre de sièges que jusqu'à présent pour les membres doubles de la Repla Granges-Büren. Un règlement selon le modèle des conférences régionales existantes sera rédigé pour la nouvelle conférence. Les communes voisines de Büetigen, Diessbach, Dotzigen et Montménil ont exprimé le souhait de rejoindre le nouveau cercle électoral. Cela mène à des modifications mineures dans les règlements «Agglomération biennoise» et «Lyss/Aarberg».

» La modification concerne l'art. 18, al. 4; appendice 1; appendice 3.12; appendice 3.4; appendice 3.7

Cercles électoraux dès 2020:

Cercle électoral	Communes	Population	Comité	Droit de vote
Agglomération biennoise	18	96 900	5 sièges	81
Lyss/Aarberg	18	43 200	4 sièges	49
Seeland in férieure	11	17 700	2 sièges	23
Anet/Cerlier	12	12 000	2 sièges	18
Rive gauche du lac de Bienne	2	1 700	1 sièges	3
Total	63	171 500	14 sièges	174

c. Abandon de la représentation des membres associés au sein du Comité

Selon l'art. 18, al. 7, un siège au sein du Comité avec droit de proposition et sans droit de vote revient aux membres associés. Cela n'est pas approprié du fait que la collaboration dans les conférences régionales et les organisations de projets est au premier plan pour les membres associés. On doit renoncer à la représentation au sein du Comité. Les membres associés sont en ce moment La Neuveville, Le Landeron (sortie pour fin 2019) et Péry-La Heutte.

» La modification concerne l'art. 18, al. 7.

d. Complément du Comité avec d'autres personnes

La composition du Comité est définie de manière définitive dans les statuts. Dans la pratique, il peut être approprié de compléter le Comité avec d'autres personnes au bénéfice du droit de proposition, mais sans droit de vote. Depuis la création de s.b/b, cela fut le cas avec André Rothenbühler en tant que directeur de la région Jura bernois. Jusqu'à présent, les statuts ne prévoient pas que d'autres personnes siègent au sein du Comité.

» La modification concerne l'art. 18, al. 7 (nouveau)

e. Précision de la compétence du Comité pour les crédits supplémentaires

L'organe de révision a dénoncé à plusieurs reprises que la formulation de l'art. 21, al. 4, ne stipule pas précisément si le montant des crédits supplémentaires de la compétence du Comité est compris comme montant brut ou net. Selon la pratique de longue date, il s'agit du montant net à la charge de s.b/b. La formulation est précisée en conséquence.

» La modification concerne l'art. 21, al. 4.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres les modifications suivantes des statuts selon le libellé en annexe:

- » Suppression des catégories de membres «Membres doubles» et «Régions voisines»
- » Création du cercle électoral et de la Conférence «Seeland inférieur»
- » Abandon de la représentation des membres associés au sein du Comité
- » Complément du Comité par d'autres personnes
- » Précision de la compétence du Comité concernant les crédits supplémentaires

Annexes:

- » Statuts avec modifications
- » Appendice 3.12: Règlement de la Conférence «Seeland inférieur» (nouveau)
- » Appendice 3.4: Règlement de la Conférence «Agglomération biennoise» (modifié)
- » Appendice 3.7: Règlement de la Conférence «Lyss/Aarberg» (modifié)

c. Abandon de la représentation des membres associés au sein du Comité

Selon l'art. 18, al. 7, un siège au sein du Comité avec droit de proposition et sans droit de vote revient aux membres associés. Cela n'est pas approprié du fait que la collaboration dans les conférences régionales et les organisations de projets est au premier plan pour les membres associés. On doit renoncer à la représentation au sein du Comité. Les membres associés sont en ce moment La Neuveville, Le Landeron (sortie pour fin 2019) et Péry-La Heutte.

» La modification concerne l'art. 18, al. 7.

d. Complément du Comité avec d'autres personnes

La composition du Comité est définie de manière définitive dans les statuts. Dans la pratique, il peut être approprié de compléter le Comité avec d'autres personnes au bénéfice du droit de proposition, mais sans droit de vote. Depuis la création de s.b/b, cela fut le cas avec André Rothenbühler en tant que directeur de la région Jura bernois. Jusqu'à présent, les statuts ne prévoient pas que d'autres personnes siègent au sein du Comité.

» La modification concerne l'art. 18, al. 7 (nouveau)

e. Précision de la compétence du Comité pour les crédits supplémentaires

L'organe de révision a dénoncé à plusieurs reprises que la formulation de l'art. 21, al. 4, ne stipule pas précisément si le montant des crédits supplémentaires de la compétence du Comité est compris comme montant brut ou net. Selon la pratique de longue date, il s'agit du montant net à la charge de s.b/b. La formulation est précisée en conséquence.

» La modification concerne l'art. 21, al. 4.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres les modifications suivantes des statuts selon le libellé en annexe:

- » Suppression des catégories de membres «Membres doubles» et «Régions voisines»
- » Création du cercle électoral et de la Conférence «Seeland inférieur»
- » Abandon de la représentation des membres associés au sein du Comité
- » Complément du Comité par d'autres personnes
- » Précision de la compétence du Comité concernant les crédits supplémentaires

Annexes:

- » Statuts avec modifications
- » Appendice 3.12: Règlement de la Conférence «Seeland inférieur» (nouveau)
- » Appendice 3.4: Règlement de la Conférence «Agglomération biennoise» (modifié)
- » Appendice 3.7: Règlement de la Conférence «Lyss/Aarberg» (modifié)

Statuts seeland.biel/bienne

Sommaire

l.	Dispositions générales	2
II.	Adhésions	3
III.	Organisation et compétences	5
A.	Assemblée des membres	5
B.	Comité directeur	8
C.	Conférences	9
D.	Groupe d'accompagnement parlementaire	10
E.	Secrétariat	10
F.	Organe de révision	11
IV.	Finances	11
V.	Responsabilité et liquidation	12
VI.	Dispositions finales	12
	Appendice 1: périmètre et cercles électoraux	
	Appendice 2: cotisations des membres	
	Appendice 3: conférences permanentes	
	Appendice 4: financement spécial de tâches régionales	

Approuvés par l'Assemblée constitutive du 23 août 2005

avec modifications du 28 février 2006, du 28 novembre 2006, du 5 juin 2007, du 2 décembre 2008, du 2 juin 2009, du 29 mai 2013, du 4 juin 2014, du 2 décembre 2014, du 2 décembre 2015, du 8 juin 2016, du 7 décembre 2016, du 7 décembre 2017, du 12 décembre 2019

I. Dispositions générales

Nom, siège Ar

Article premier

L'Association «seeland.biel/bienne» est une association bilingue (français/allemand) au sens de l'art. 60 ss CC. Son siège est à Bienne.

But Art. 2 L'Association seeland.biel/bienne vise à

- a. renforcer la région seeland.biel/bienne et ses communes en tant que place économique et espace de vie, compte tenu des exigences d'un développement durable économique, social et écologique;
- **b.** approfondir la coopération au sein de la région, surtout en ce qui concerne l'accomplissement conjoint de tâches publiques;
- **c.** regrouper les forces politiques dans l'intérêt de la région;
- **d.** promouvoir la coopération avec les régions voisines à l'intérieur et à l'extérieur du canton de Berne.

Tâches

Art. 3 ¹ L'Association seeland.biel/bienne initie, coordonne, soutient ou accomplit des tâches publiques importantes pour l'ensemble de la région et des cercles électoraux individuels.

- **a.** s'occupe de questions stratégiques et de politique régionale importantes pour l'ensemble de la région,
- **b.** s'engage au plan politique pour la région,
- **c.** communique ses requêtes régionales à ses membres ainsi que vers l'extérieur,
- **d.** coordonne et encourage les travaux dans ses cercles électoraux ainsi que dans les domaines spécialisés individuels.
- e. recherche la coopération avec des régions voisines, des communes non-membres ainsi qu'avec des organisations poursuivant des buts similaires dans l'intérêt de la région,
- **f.** constitue une région d'aménagement au sens de la Loi cantonale sur les constructions.

² L'Association seeland.biel/bienne,

³ Dans la mesure où l'Association seeland.biel/bienne n'accomplit pas ses tâches elle-même, elle octroie pour cela des mandats de prestations à durée déterminée ou indéterminée à des corporations, des organisations, des entreprises ou des personnes appropriées.

II. Adhésions

Exigence, catégories

Art. 4

¹Peuvent adhérer des communes municipales ou des communes mixtes (communes) comprises dans le périmètre indiqué dans le plan joint à l'appendice 1 aux présents statuts ou faisant partie de régions limitrophes, ainsi que des régions voisines.

- ² L'Association seeland.biel/bienne distingue entre
 - a. membres intégraux,

b. membres doubles,

c.b. membres associés,

d. régions voisines.

Membres intégraux

Art. 5

- ¹ Sont considérées comme membres intégraux des communes situées dans le périmètre de l'Association seeland.biel/bienne selon le plan joint à l'appendice 1 aux présents statuts.
- ² Lesdits membres intégraux sont habilités à faire partie de régions voisines.

Membres doubles

Art. 6

¹Des communes situées dans le périmètre de l'association seeland.biel/bienne, mais à la limite d'une région voisine, peuvent adhérer à l'association en qualité de membres doubles.

² Des communes situées à la limite, mais en dehors du périmètre de l'association seeland.biel/bienne, et faisant déjà partie d'une autre région, peuvent adhérer à l'association en qualité de membres doubles.

Membres associés

Art. <u>6</u>7

Sont considérées comme membres associés des communes situées en dehors du périmètre de l'Association seeland.biel/bienne.

Admission

- Art. <u>7</u>8 ¹ Les membres sont admis par le Comité directeur sur demande de la commune concernée.
 - ² Le Comité directeur convient du genre de coopération avec les membres associés et peut limiter la durée de leur adhésion.

Sortie

- Art. 89
- Les membres souhaitant quitter l'Association seeland.biel/bienne doivent le communiquer par écrit au Comité directeur pour la fin de l'année civile en respectant le délai de résiliation légal.
- ² Les membres sortants perdent tout droit vis-à-vis de la fortune de l'Association.
- ³ Les communes-membres sortantes doivent encore payer leur cotisation pour les deux années civiles suivant la remise de leur démission.

Cotisations des membres

- Art. 910 1 Les cotisations pour les diverses catégories de membres sont fixées en fonction du nombre d'habitants de chaque commune (population résidante moyenne en vertu du principe du domicile civil selon art. 7 de la Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges du 27 novembre 2000 LPFC) et figurent à l'appendice 2 aux présents statuts. Les cotisations de membre des régions voisines sont réglementées dans une convention.
 - ² Sur les cotisations des membres, un montant de 1 fr. par habitant sur une moyenne annuelle doit être utilisé pour accomplir des tâches semi-régionales dans les cercles électoraux.
 - ³ Les moyens sollicités pour accomplir des tâches semirégionales doivent être annoncés dans le cadre du processus de budgétisation et leur utilisation doit figurer dans la reddition des comptes.

Cotisations pour les conférences

- Art. **1011**
- ¹ Les communes-membres peuvent s'engager selon des accords respectifs à verser des prestations financières supplémentaires pour des conférences ou des groupes de travail (projets) auxquels elles participent.
- ² Le Comité directeur peut percevoir une cotisation supplémentaire de la part de communes ainsi que d'autres organisations qui ne sont certes pas membres de l'Association seeland.biel/bienne, mais participent à des conférences ou à des groupes de travail.

Droits

Art. 1112

- ¹ Les membres intégraux ont un droit de vote actif et passif ainsi qu'un droit de vote pondéré tenant compte de la taille de la commune. Ils sont habilités à participer aux conférences et aux groupes de travail.
- ² Les membres doubles ont un droit de vote actif et passif réduit ainsi qu'un droit de vote tenant compte de leur double adhésion et de la taille de leur commune. Ils sont habilités à participer aux conférences et aux groupes de travail.
- Les membres associés sont habilités à participer aux conférences et aux groupes de travail qui correspondent au genre de coopération convenu. Ils n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée des membres.

⁴En qualité de membre, les régions voisines disposent d'un droit d'élection actif et passif, ainsi que du droit de vote. Elles sont habilitées à participer activement aux conférences et aux groupes de travail.

III. Organisation et compétences

Organes

Art. 1213 ¹Les organes de l'Association seeland.biel/bienne sont:

- a. l'Assemblée des membres,
- **b.** le Comité directeur.
- c. les Conférences et les groupes de travail,
- **d.** le groupe d'accompagnement parlementaire,
- e. le secrétariat.
- f. l'organe de révision.

A. Assemblée des membres

Composition

- ¹ L'Assemblée des membres se compose des maires des communes de l'ensemble des membres intégraux et doubles ainsi que d'un représentant ou d'une représentante de chacune des régions voisines appartenant à l'Association en qualité de membre.
- ² Les maires des communes peuvent se faire représenter exceptionnellement par un autre membre du Conseil municipal, homme ou femme.

- ³ Les membres du Comité directeur sont représentés à l'assemblée des membres par un autre membre du Conseil municipal ou du Comité de la région voisine, sans y disposer du droit de vote.
- ⁴ Les maires de communes des membres associés sont habilités à assister en tant qu'observateurs et observatrices aux Assemblées des membres.

Droits de vote Art.

Arτ. 1415

- ¹ Les représentants de communes des membres intégraux et doubles comprenant 1'000 habitants ou moins ont une voix.
- ² Les représentants de communes des membres intégraux comprenant plus de 1'000 habitants ont les voix suivantes:
 - **a.** communes ayant plus de 1'000, mais au maximum 3'000 habitants: 2 voix,
 - **b.** communes ayant plus de 3'000, mais au maximum 10'000 habitants: 5 voix.
 - **c.** communes ayant plus de 10'000 habitants: 3 voix pour 5'000 habitants ou tranches de 5'000 habitants.
- ³Les membres doubles comptant moins de 3'000 habitants ont une voix; ceux comptant plus de 3'000, mais au maximum 10'000 habitants ont 3 voix, et les membres doubles comptant plus de 10'000 habitants ont 5 voix.
- ²⁴ Les membres associés n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée des membres.
- ⁵Chaque région voisine membre de l'Association a droit à une voix à l'assemblée des membres.
- 46 Le nombre d'habitants est déterminé selon les dispositions de l'art. 10.

Convocation

- ¹ Le Comité directeur doit convoquer les membres au moins deux fois par an à une assemblée des membres. En outre, celle-ci doit être convoquée si au moins un cinquième des communes-membres disposant au moins d'un cinquième des voix en font la demande.
- ² Le Comité directeur communique aux communes-membres le lieu, l'heure et les objets à traiter au moins 30 jours à l'avance et leur fait parvenir, dans la mesure du possible, les

documents nécessaires y afférents. La convocation à l'Assemblée des membres doit être publiée de manière appropriée.

³ L'Assemblée des membres est dirigée par le président ou la présidente du Comité directeur, ou par un autre membre du Comité directeur, en cas d'empêchement.

Compétence

- ¹ L'Assemblée des membres accomplit les tâches légales de l'Assemblée de l'Association et est compétente pour:
 - a. modifier les statuts,
 - **b.** fixer les cotisations des membres (cf. appendice 2 des statuts),
 - **c.** mettre sur pied des conférences et fixer leurs tâches et compétences (cf. appendice 3 des statuts),
 - **d.** approuver le rapport annuel, les comptes, le budget et le plan financier,
 - **e.** approuver les principes directeurs et le programme sur plusieurs années,
 - f. approuver un tableau des effectifs,
 - **g.** décider de plans directeurs, de plans sectoriels et de concepts, dans la mesure où cette tâche n'a pas été confiée au Comité directeur ou à des conférences,
 - **h.** élire le Comité directeur pour des périodes de fonction respectives de quatre ans, dans la mesure où ses membres n'en font pas partie d'office,
 - i. élire la présidente ou le président parmi les membres du Comité directeur pour une période de deux ans, compte tenu du fait que la présidence est assurée en alternance par les cercles électoraux en fonction de leur taille et de leur importance,
 - **k.** élire l'organe de révision pour des périodes de fonction respectives de quatre ans,
 - I. traiter les propositions soumises par au moins cinq membres lorsqu'elles relèvent de la compétence de l'Assemblée,

- m. traiter les affaires qui lui sont soumises par le Comité directeur pour décision,
- n. dissoudre l'Association,
- o. fixer l'indemnisation du Comité directeur.
- ² Le quorum de l'Assemblée des membres est atteint lorsque plus de la moitié des voix sont représentées. Elle décide à la majorité absolue des voix présentes. Lors d'élections, elle décide à la majorité relative au deuxième tour de scrutin. En cas d'égalité de voix, aucune décision n'est rendue, et lors d'élections, le tirage au sort décide.
- ³ L'Assemblée des membres décide en dernière instance uniquement sur des affaires inscrites à l'ordre du jour et sur des propositions transmises à l'avance. Elle peut décider que des affaires ou des propositions non inscrites à l'ordre du jour soient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des membres

B. Comité directeur

Composition

Art. 1718

- ¹ Le Comité directeur se compose de douze à quatorze maires ou mairesses ainsi que des présidents ou présidentes des régions voisines membres de l'association. Dans la mesure où cela ne relève pas de la compétence de l'assemblée des membres, il s'organise lui-même.
- ² Les maires de Bienne, Lyss et Nidau font partie d'office du Comité directeur.
- ³ Trois sièges reviennent en plus respectivement aux cercles électoraux «Agglomération biennoise», et «Lyss/Aarberg» au sein du Comité directeur.
- ⁴ Deux sièges au Comité directeur reviennent au cercle électoral aux cercles électoraux «Anet/Cerlier» et «Seeland inférieur».
- ⁵ Un siège au Comité directeur revient au cercle électoral "Rive gauche du lac de Bienne".
- ⁶ Les membres doubles de la région Grenchen-Büren ont droit à un siège au Comité directeur.
- ²Un siège au Comité directeur revient aux membres associés avec droit de proposition, mais sans droit de vote.

- ⁶ Le Comité directeur peut être complété par des personnes supplémentaires avec droit de proposition, mais sans droit de vote.
- Les membres du Comité directeur quittent leurs fonctions aussi durant la période de fonction avec la tâche de leur présidence de commune ou de région. Les réélections concernent le reste de la période de fonction.

Cercles électoraux

- Art. 1819
- ¹ Dans l'intérêt d'une représentation aussi équilibrée que possible au sein du Comité directeur, le périmètre est divisé en cercles électoraux.
- ² L'attribution des communes aux cercles électoraux est représentée à l'appendice 1 des présents statuts.
- ³ Les cercles électoraux soumettent à l'assemblée des membres une proposition correspondant au moins au nombre de leurs sièges pour l'élection des membres du Comité directeur. Les votes sur des propositions d'élection comportant davantage de candidates et de candidats que de postes à pourvoir ont lieu séparément pour chaque cercle électoral à l'assemblée des membres.

Convocation

Art. 1920

- ¹ Selon les besoins, le Comité directeur se réunit sur convocation de la présidente ou du président, ou si au moins trois de ses membres en font la demande.
- ² La convocation doit être envoyée aux membres en indiquant les objets à traiter et accompagnée des documents y afférents, et au moins huit jours, dans les cas urgents au moins trois jours, avant la séance.
- ³ Le quorum est atteint lorsqu'au moins la moitié des membres sont présents. Le Comité directeur décide à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité de voix, la présidente ou le président tranche.

Compétence

- ¹ Avec le secrétariat, le Comité directeur dirige l'organisation seeland.biel/bienne et la représente vers l'extérieur. Il est compétent pour l'ensemble des affaires qui n'ont pas été confiées expressément à un autre organe.
- ² Il prépare les affaires de l'assemblée des membres, lui soumet des propositions et exécute ses décisions. Il instruit et surveille la direction et le secrétariat.

- ³ Il traite des pétitions que lui soumettent au moins 200 ayants droit au vote domiciliés dans le périmètre de l'Association seeland.biel/bienne.
- ⁴ Le Comité directeur décide pour les dépenses <u>nettes</u> non inscrites au budget pour un montant de 10'000 fr. par affaire, mais au maximum à concurrence de 30'000 fr. par an.
- ⁵ Le Comité directeur décide de modifications mineures concernant les plans directeurs régionaux.

C. Conférences

Types

Art. 2122

- ¹ L'Assemblée des membres peut mettre sur pied des conférences permanentes, régionales ou spécialisées. Leurs compétences et leurs tâches sont stipulées à l'appendice 3 des présents statuts.
- ² Le Comité directeur peut mettre sur pied des groupes de travail à durée déterminée. Dans la mesure où cela s'avère indiqué au vu de leur importance, il peut laisser cette tâche à l'assemblée des membres (art. 17, 1^{er} al, let. m des présents statuts).
- ³ Les membres associés sont habilités à participer à des conférences et des groupes de travail avec l'ensemble des droits et obligations qui y sont liés.

Organisation

Art. 2223

- ¹La décision de constitution d'une conférence ou d'un groupe de travail doit fixer dans chaque cas les tâches, la composition (modifiable), les compétences et l'aquisition des moyens.
- ² Sauf disposition contraire stipulée dans la décision de constitution, les conférences ou groupes de travail sont encadrés administrativement par le secrétariat.
- ³ Le rapport de gestion doit rendre compte du travail accompli par l'ensemble des conférences et groupes de travail.

Compétences

- ¹ Les compétences des conférences résultent des décisions de constitution respectives.
- ² Par principe, la mise en oeuvre des solutions élaborées dans des groupes de travail est réservée aux communes.

D. Groupe d'accompagnement parlementaire

Tâche

Art. **2425**

- ¹ Le groupe d'accompagnement parlementaire conseille et soutient le Comité directeur dans l'élaboration et la mise en oeuvre requêtes régionales de l'Association des seeland.biel/bienne.
- ² Les parlementaires cantonaux et fédéraux, hommes et femmes, ainsi que les préfets et préfètes du périmètre de l'Association biel/bienne.seeland constituent ledit groupe d'accompagnement.
- ³ Les membres du groupe d'accompagnement doivent être informés et appelés à participer de manière appropriée. Ils doivent être conviés au moins une fois par an à discuter avec une représentation du Comité directeur et du secrétariat.

E. Secrétariat

Tâche

Art. **2526** ¹ Le secrétariat est dirigé par le directeur ou la directrice chargé/e de l'administration. Sauf disposition contraire de la décision de constitution, il tient en particulier les comptes, élabore le budget et le rapport annuel, et enfin assume le secrétariat de l'assemblée des membres, du Comité directeur, du groupe d'accompagnement parlementaire, des conférences et des groupes de travail.

²La directrice ou le directeur détermine conjointement avec le Comité directeur les tâches incombant à l'Association biel/bienne.seeland.

F. Organe de révision

Tâche

Art. **2627**

- ¹L'Assemblée des membres élit l'organe de révision.
- ² L'organe de révision vérifie chaque année la tenue des comptes et le compte annuel, et présente son rapport écrit à l'assemblée des membres.
- ³ Il doit être apte à accomplir de manière irréprochable les tâches qui lui sont confiées.

IV. Finances

Établissement Art. des comptes

2728

¹ L'organisation seeland.biel/bienne tient ses comptes (conférences incluses) selon les principes d'établissement des comptes du Code suisse des obligations.

² Au besoin, les conférences et les groupes de travail peuvent avoir leur propre entité comptable, mais celle-ci doit être intégrée dans le compte annuel consolidé de l'Association seeland.biel/bienne.

Acquisition des moyens

Art. 2829

- ¹ L'organisation seeland.biel/bienne couvre ses dépenses au moyen des cotisations des membres, des cotisations pour les conférences et les groupes de travail ainsi que par les paiements de tiers et les subventions.
- ² L'organisation seeland.biel/bienne n'est pas habilitée à se procurer des fonds étrangers. Seul est admissible la tenue d'un compte usuel pour couvrir les dépenses courantes.

Plan financier Art. 2930

- ¹ Au moyen d'un plan financier, l'organisation seeland.biel/bienne établit les besoins moyens prévisibles pour les cinq prochaines années (conférences et groupes de travail inclus).
- ² Le plan financier doit être remanié et adapté une fois par an avec le budget.
- ³ Dans la mesure où l'organisation seeland.biel/bienne s'engage financièrement sur plusieurs années, ces engagements doivent être présentés comme des dépenses liées.

V. Responsabilité et liquidation

Responsabilité Art.

3031

L'Association seeland.biel/bienne répond de ses engagements exclusivement avec sa fortune.

Dissolution Art.

Art. 3132

- ¹ En cas de dissolution, le Comité directeur est chargé de la liquidation.
- ² En cas d'excédent lors de la liquidation, les membres intégraux—et doubles doivent y participer en proportion des cotisations qu'ils auront versées au moment de la décision de dissolution.

VI. Dispositions finales

Entrée Art. en vigueur 3233

¹-Les présents statuts remplacent ceux du 7 décembre 2017 et entrent en vigueur avec la décision de l'Assemblée des membres du 12 décembre 2019. Les présents statuts entrent en vigueur dès leur approbation par l'assemblée constitutive le 23 août 2005.

Statuts seeland.biel/bienne

²-L'organisation seeland.biel/bienne débutera ses activités le 1^{er} janvier 2006. Les cotisations des membres doivent être versées pour la première fois pour l'exercice 2006.

³ Le Comité directeur élu lors de l'assemblée constitutive prépare le démarrage des activités.

Appendices

- 1. Périmètre et cercles électoraux
- 2. Cotisations des membres
- 3. Conférences permanentes
- 4. Financement spécial de tâches régionales

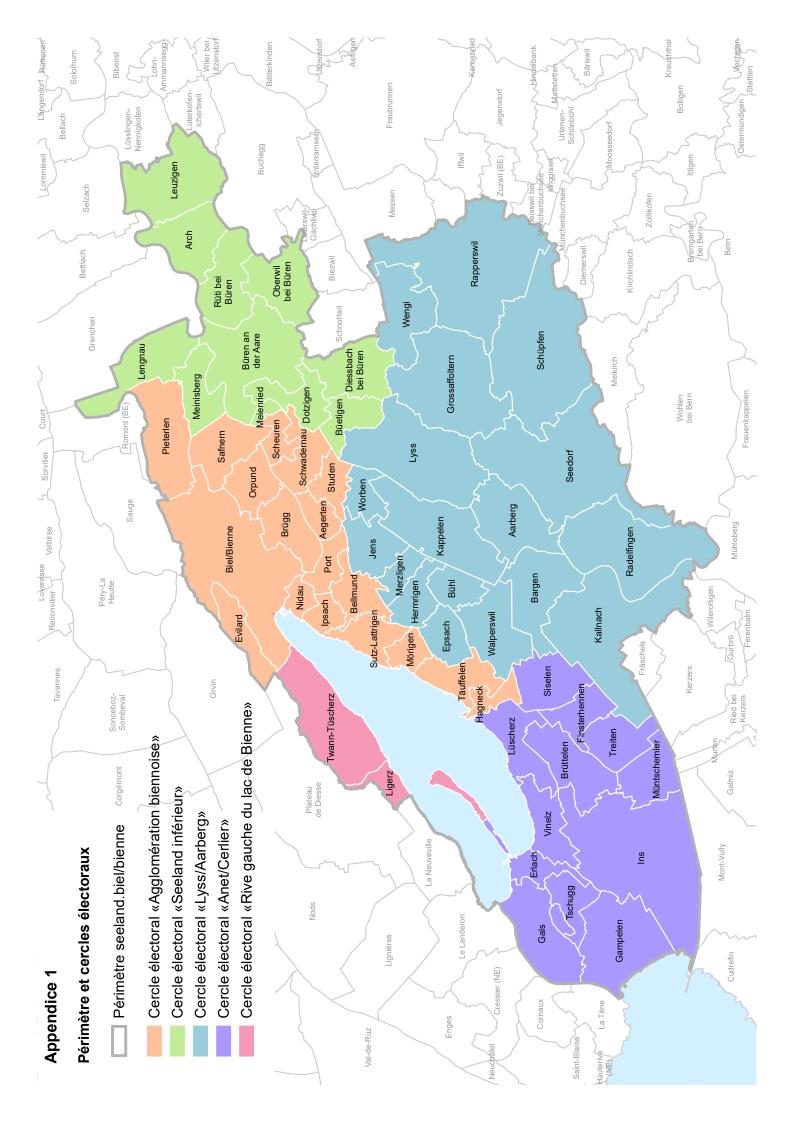
12 décembre 2019

La présidente

Le directeur

Madeleine Deckert

Thomas Berz



Appendice 2

Cotisations

Cotisations des membres par habitant (article 10, alinéa 1)

Catégorie	Montant en CHF	Contenu
Membre intégral	5.10	Tâches globales et semi-régionales, conseils en énergie, économie, tourisme
Membre double au sein du périmètre de seeland.biel/bienne	3.80	Tâches globales et semi-régionales, conseils en énergie, économie, tourisme
Membre double en dehors du périmètre de seeland.biel/bienne	2.10	Tâches globales et semi-régionales, économie, tourisme
Membres associés	1.00	Tâches semi-régionales

Appendice 3

Conférences permanentes

R	èα	lem	ents	des	conf	éren	ces:
. ,	-cy			aco	OOTT		oco.

- 3.1 Conférence «Social et santé»
- 3.2 Conférence «Économie et tourisme»
- 3.3 Conférence culturelle (Abrogation par décision de l'Assemblée des membres du 2 décembre 2015)
- 3.4 Conférence «Agglomération biennoise»
- 3.5 Conférence «Aménagement du territoire et paysages»
- 3.6 Conférence «Rive gauche du lac de Bienne»
- 3.7 Conférence «Lyss/Aarberg»
- 3.8 Conférence «Anet/Cerlier»
- 3.9 Conférence «Approvisionnement et élmination»
- 3.10 Conférence «Carrières, décharges, transports»
- 3.11 Conférence «Formation»
- 3.12 Conférence «Seeland inférieur»

Appendice 4

Financement spécial de tâches régionales

But	1	L'Association seeland.biel/bienne dispose d'un financement spécial pour des dépenses extraordinaires en faveur de l'ensemble de la région ou de régions partielles.
Constitution	2	Le financement spécial est constitué par une attribution unique versée par les membres de l'Association seeland.biel/bienne conformément aux décisions particulières rendues par les membres en 2007.
Attributions ultérieures	3	L'organe compétent de l'Association seeland.biel/bienne peut décider d'attribuer des recettes extraordinaires de l'Association au financement spécial.
Intérêts	4	Le capital du financement spécial est productif d'intérêts aux conditions usuelles du marché.
Prélèvements	5.1	Les moyens du financement spécial sont à la disposition de l'Association seeland.biel/bienne pour financer des dépenses extraordinaires en faveur de l'ensemble de la région ou de régions partielles.
	5.2	Lors du financement de projets en faveur de régions partielles, l'Association seeland.biel/bienne veille à ce que toutes les régions partielles soient prises en compte à moyen terme.
	5.3	Les tâches ordinaires de l'Association ne doivent pas être financées avec les moyens du financement spécial.
	5.4	Des prélèvements ne sont autorisés sur le financement spécial que dans la mesure où il présente un solde positif.
Compétences	6.1	Le Comité directeur peut décider de dépenses et de prélèvements correspondants sur le financement spécial qu'à raison de 30'000 fr. par cas et de 120'000 fr. par an au total.
	6.2	Toute autre dépense plus élevée à la charge du financement spécial relève de la compétence de l'Assemblée des membres. Seules ont un droit de vote les communes ayant versé une attribution unique

Compte rendu 7

Le Comité directeur fait figurer dans le compte annuel la manière dont les moyens prélevés sur le financement spécial ont été utilisés.

selon chiffre 2. Les membres doubles ayant versé leur part ont le même droit de vote que les membres intégraux. Par ailleurs, les

dispositions de la procédure de vote ordinaire s'appliquent.

Statuts, appendice 3.12: Règlement de la Conférence «Seeland inférieur»

Désignation	Conférence «Seeland inférieur»	
Tâches	 Échange d'informations et d'opinions Traitement de questions supracommunales Coordination avec les semi-régions limitrophes et régions voisines Lancement et accompagnement de projets semi-régionaux Prise de position sur les projets d'importance semi-régionale 	
Communes participantes	•	
Communes au sein de seeland.biel/bienne	Communes du cercles électoral «Seeland inférieur»: Arch, Büetigen, Büren an der Aare, Diessbach bei Büren, Dotzigen, Longeau, Leuzigen, Meienried, Montménil, Oberwil bei Büren, Rüti bei Büren	
	Communes intéressées des cercles électoraux voisins (par décision de la Conférence)	
Adhésion	Adhésion à l'Association seeland.biel/bienne	
Sortie	Sortie de l'Association seeland.biel/bienne	
Communes en dehors de seeland.biel/bienne	Granges, Bettlach (adhésion à titre de membre associé ou par réglementation contractuelle)	
Direction et droit de vote		
Représentations des communes	Ensemble des maires des communes de la Conférence (suppléance admise). La Conférence peut mettre sur pied un organe de direction pour la préparation des affaires.	
Constitution	La présidence est déterminée par le Comité. Par ailleurs, la Conférence se constitue elle-même.	
Direction	Secrétariat seeland.biel/bienne	
Droit de vote	Chaque commune dispose d'une voix.	
Compétences		
 Conférence Décision portant sur le programme de travail dans budget de seeland.biel/bienne Décision portant sur les plans directeurs et les co semi-régionaux Propositions à l'attention du Comité 		

Comité	Selon les Statuts, si la conférence n'est pas elle-même compétente.
Assemblée des membres	Selon les Statuts, si la conférence n'est pas elle-même compétente.

Financement	
Cotisations de seeland.biel/bienne	La Conférence est à disposition pour les tâches semi-régionales du franc «semi-régional» selon budget.
Cotisations des communes	Cotisations bénévoles liées aux projets selon la clé de répartition encore à convenir.
Subventions de tiers	 Subventions cantonales selon l'Ordonnance sur le financement de l'aménagement (OFA) Autres subventions de tiers liées aux projets
Liquidation	S'applique lors de la dissolution de la conférence: - Contributions aux projets non sollicitées: remboursement proportionnel aux partenaires financiers - «Franc semi-régional» non sollicité: transfert dans le compte général de seeland.biel/bienne Lors de la sortie d'une commune de l'Association seeland.biel/bienne, les garanties de financement de projets décidées demeures valables.
Administration	
Tenue des comptes	Secrétariat seeland.biel/bienne

Décidé par l'Assemblée des membres le 12 décembre 2019

1500_11_Konf_Unteres Seeland_190911_def_F.docx

Statuts, appendice 3.4: Règlement de la conférence «Agglomération biennoise»

Désignation	Conférence «Agglomération biennoise»
Tâches	 Élaboration et mise en œuvre du programme d'agglomération «Transports et urbanisation» Autres tâches semi-régionales de l'agglomération Échange d'informations et d'opinions entre les communes de l'agglomération Élection des membres du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (RFB), qui représentent les communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne.
Communes participantes	
Communes au sein de seeland.biel/bienne	Communes du cercle électoral de l'agglomération biennoise: Aegerten, Belmont, Bienne, Brügg, Evilard, Hagneck, Ipsach, Montménil, Morenges, Nidau, Orpond, Perles, Port, Safnern, Scheuren, Schwadernau, Studen, Sutz-Lattrigen, Täuffelen Communes intéressées des cercles électoraux voisins (par décision de la Conférence) Autres communes intéressées: Gléresse, Douanne-Daucher
Adhésion	Selon arrêté communal.
Sortie	Selon arrêté communal pour la fin de l'année moyennant un délai de congé d'une année.
Communes en dehors de seeland.biel/bienne	Communes du Bas-Vallon (adhésion à titre de membre associé ou par réglementation contractuelle) Longeau, Communes du Bas-Vallon. Encourager une adhésion en qualité de membre double ou associé. Réglementation contractuelle également possible.
Direction et droit de vote	
Organe de direction Représentations des communes	5 membres, dont - 1 membre du Comité responsable du domaine - 1 représentant ou représentante de la Ville de Bienne - représentation adéquate des communes du cercle électoral
Organe de direction Représentations d'autres parties concernées	Participation selon les besoins: - Conférence régionale des transports CRT - Organes cantonaux (OACOT, OPC, OTP) - 1 représentant ou représentante de la région Jura Bienne Jura bernois.Bienne
Organe électoral	Comité directeur seeland.biel/bienne
Constitution	La présidence est désignée par le Comité directeur, la conférence se constituant elle-même.
Secrétariat de la conférence	Secrétariat seeland.biel/bienne

Rapports de droit de vote	L'organe de direction et la conférence des communes-membres décident selon le principe des voix par membres.			
Compétences				
Conférence des communes affiliées	 Décision portant sur le budget et le programme de travail au sein du programme-cadre de seeland.biel/bienne. Mise sur pied de groupes de travail Adoption de résultats (concepts, plans directeurs, etc.) 			
Organe de direction	 Exécution des décisions Lancement et accompagnement de projets dans le cadre du budget et du programme de travail Soumission de propositions aux organes compétents Coordination des divers groupes de travail et projets 			
Comité directeur	Conformément aux statuts dans la mesure où la conférence n'est pas elle-même compétente.			
Assemblée des membres	Conformément aux statuts dans la mesure où la conférence n'est pas elle-même compétente.			
Élection des membres du	CAF			
Procédure électorale	Organe d'élection: L'organe d'élection est la conférence «Agglomération biennoise». Élection ordinaire: 1 tour de scrutin a lieu. Sont élus les candidats et candidates ayant recueilli la majorité des voix d'au moins trois communes. S'il y a six candidatures (et plus) issues d'au moins trois communes et si des candidats et candidates issus de seulement une ou deux communes sont élus, il y a un transfert de sièges. S'il y a des candidatures de deux communes, il reste un siège vacant pour toute la législature. Sont élus dans chaque communes les candidats et candidates ayant recueilli le plus grand nombre de voix, dans la mesure où il n'y a pas de commune ayant déposé une seule candidature. S'il y a des candidatures d'une seule commune, il reste deux sièges vacants pour toute la législature. Élection tacite: S'il existe un nombre égal ou inférieur de candidatures aux sièges à pourvoir, il n'y a pas de scrutin. La conférence «Agglomération biennoise» déclare les candidats et candidates élus par voie d'arrêté. Départ d'un membre du CAF en cours de législature: Par principe, il y a une élection complémentaire. Si un membre quitte le CAF en dernière année de législature, le siège demeure vacant			
Droite de vote	 jusqu'à la fin de cette dernière. Ont le droit de vote les communes de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, mais sans Bienne ni Evilard: Aegerten, Belmont, Brügg, Ipsach, Longeau, Gléresse, Montménil, Morenges, Nidau, Orpond, Perles, Port, Safnern, Scheuren, Schwadernau, Sutz-Lattrigen, Douanne-Daucher Chaque commune a une voix pour chaque siège à pourvoir. 			
Préparation de l'élection	- L'organe de direction fixe les phases préparatoires et les échéances			

Financement	en temps utile d'entente avec le CAF et en informe les communes. - Les communes annoncent les candidatures jusqu'à la date d'échéance fixée au Secrétariat de seeland.biel/bienne. - Les candidats et candidates ont la possibilité de se présenter personnellement à l'organe d'élection.
Cotisations de seeland.biel/bienne	La conférence "Agglomération biennoise" est à disposition pour le secrétariat et pour des projets du franc "semi-régional" selon le budget et le programme de travail.
Subventions de tiers	 Subventions cantonales selon l'Ordonnance sur le financement de l'aménagement (OFA) pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme des agglomérations. Autres subventions liées aux projets. Subvention cantonale pour la préparation et la tenue de l'élection des membres du CAF. Ce forfait est versé par le Canton de Berne tous les quatre ans. Les détails sont convenus par écrit avec la Chancellerie d'Etat
Cotisations de la conférence des communes affiliées	 Cotisations de communes non-membres de seeland.biel/bienne (p. ex. : 1 fr./habitant) Cotisations liées aux projets semi-régionaux (uniquement communes participant au projet).
Liquidation	 Lors de la dissolution de la conférence, autres contributions aux projets restantes (groupes de travail): remboursement des communes participantes «franc semi-régional» non sollicité: transfert dans le compte général de seeland.biel/bienne Lors de la sortie d'une commune, les garanties de financement des projets demeurent valables.
Administration	
Tenue des comptes	Secrétariat seeland.biel/bienne

Décidé par l'Assemblée des membres du 28 février 2006

avec modifications du 7 décembre 2017 et du 12 décembre 2019

Statuts, appendice 3.7: Règlement de la Conférence «Cercle électoral Lyss/Aarberg»

Désignation	Conférence «Cercle électoral Lyss/Aarberg»	
Tâches	 Traitement de questions de politique de développement de toutes sortes dépassant le cadre d'une seule commune au sein du cercle électoral Lyss/Aarberg Coordination des activités semi-régionales avec les cercles électoraux voisins et les régions limitrophes Lancement et pilotage de projets communs Formation d'opinion et rédaction de prises de position communes sur des projets importants concernant le futur développement du cercle électoral Garantie d'une information suffisante des autorités communales et de la population quant aux activités et aux développement sur les plans semi-régional et régional 	
Communes participantes		
Communes	Communes du cercle électoral Lyss/Aarberg: Aarberg, Bargen, Büren a.A., Büetigen, Bühl, Diessbach, Dotzigen, Epsach (Adhésion 2011), Grossaffoltern, Hermrigen, Jens, Kallnach, Kappelen, Lyss, Merzligen, Radelfingen, Rapperswil, Rüti b.B., Schüpfen (Adhésion 2010), Seedorf, Walperswil, Wengi, Worben. Communes intéressées des cercles électoraux voisins (par décision de la Conférence)	
Adhésion	Adhésion à l'Association seeland.biel/bienne. L'adhésion au sein de la conférence "Cercle électoral Lyss/Aarberg" a lieu automatiquement lors de l'adhésion à l'Association seeland.biel/bienne.	
Sortie	Sortie de l'Association seeland.biel/bienne.La sortie de la conférence "Cercle électoral Lyss/Aarberg" a lieu automatiquement lors de la sortie de l'Association seeland.biel/bienne.	
Direction et droit de vote		
Organe de direction Représentations des communes	Ensemble des maires des communes de la conférence (suppléances admises). L'organe de direction peut mettre sur pied un comité ad hoc pour préparer les affaires.	
Constitution	La présidence est assurée par un représentant / une représentante du cercle électoral au sein du Comité directeur de seeland.biel/bienne. Sinon, la présente conférence se constitue elle-même.	
Secrétariat de la conférence	Secrétariat de seeland.biel/bienne	
Droit de vote	Chaque membre de la conférence a une voix.	
Compétences	•	
Conférence des communes affiliées	Prise d'arrêté sur le budget et le programme de travail de la présente conférence au sein du programme-cadre de	

	seeland.biel/bienne - Prise d'arrêteé sur les plans directeurs et les concepts semi- régionaux	
Direction de la conférence	 Préparation du programme de travail de la présente conférence Dans la mesure du possible, préparation et garantie du financement des projets Mise sur pied et coordination de groupes de travail Lancement et pilotage des projets communs décidés Propositions au Comité directeur et/ou à l'Assemblée des membres de seeland.biel/bienne Représentation externe pour les requêtes relevant exclusivement du domaine de compétences de la présente conférence 	
Comité directeur s/b.b	Selon les Statuts si la conférence n'est pas elle-même compétente.	
Assemblée des membres s/b.b	Selon les Statuts si la conférence n'est pas elle-même compétente.	
Financement		
Subventions de seeland.biel/bienne	La présente conférence se tient à disposition pour la conduite des affaires et la réalisation de proejts du "franc régional".	
Subventions des communes de la conférence "Cercles électoraux"	Subventionnement bénévole lié à chaque projet selon une clef de répartition à convenir pour le financement. Celle-ci s'appuie sur le profit attendu du projet et/ou selon le principe de causalité.	
Subventions de tiers	 Subventionnement dans le cadre de l'Ordonnance cantonale sur le financement de l'aménagement (OFA; RSB 706.111) Subventionnement bénévole de tiers concernant des projets individuels (parrainage) 	
Liquidation	 En cas de dissolution de la présente conférence, la réglementation suivante s'applique: Subventions de projets non utilisées: remboursement au prorata aux parties concernées selon la clef de répartition convenue pour le financement "Franc semi-régional" non utilisé: transfert au compte général de seeland.biel/bienne Si une commune quitte l'Association seeland.biel/bienne, les sûretés de financement liées au cercle électoral pour des projets décidés demeurent valables. 	
Administration		
Tenue des comptes	Secrétariat de seeland.biel/bienne	

Décidé par l'Assemblée des membres le 28 novembre 2006

avec modifications du 12 décembre 2019



Assemblée des membres du 12 décembre 2019

Point 5 Contribution financière à l'assainissement du pont HPM Rotary

Situation initiale

En relation avec le projet «Human Powered Mobility» lors de l'Expo.02, la Fondation «La Suisse à vélo» a offert le pont HPM Rotary enjambant le canal de la Broye aux commune de Mont Vully et Anet en 2001. Le don est soumis à la condition de garantir l'entretien du pont pendant 30 ans tant en termes d'exploitation que de construction. Les communes de Mont Vully et d'Anet ont reçu un supplément d'un montant de 100'000 fr. aux frais d'entretien estimés à l'époque à 280'000 fr. Depuis la mise en service, les communes ont assuré l'entretien du pont selon les consignes. En plus de l'entretien d'exploitation (nettoyage, etc.), les petits travaux d'entretien de l'ouvrage ont également été effectués (renouvellement des jointures, remplacement de certains éléments de la balustrade, etc.).

L'année dernière, dans le cadre des travaux d'entretien réguliers, des dégâts plus importants ont été constatés sur le pont et aux deux rampes d'accès. Par la suite, l'entreprise spécialisée en construction en bois «Indermühle Bauingenieure» à Thoune a été chargée d'évaluer l'état de l'ouvrage. Des dommages causés par l'humidité, de la pourriture et une attaque par des champignons ont été constatés. Le bitume laminé existant n'est pas suffisamment relié de manière résistante à la construction portante, de sorte qu'un courant descendant s'est formé surtout aux rampes, ce qui entraîne des fissures et des compressions dans le revêtement. Le bureau d'ingénieurs estime les frais pour un assainissement complet avec un effet durable à 540'000 fr. (+/- 20%).

Pour les conseils municipaux de Mont Vully et Anet, il se pose désormais la question de savoir si un assainissement plus avantageux et ponctuel des plus gros dommages doit être envisagé, qui garantit le bon état du pont pour les 11 prochaines années et ainsi jusqu'à la fin du contrat, ou si un assainissement complet doit être visé avec comme objectif sa pérennité.

Le Pont HPM Rotary est une attraction touristique connue bien par-delà la région et est fréquemment utilisé. Il marque la liaison entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Étant donné la grande importance et la popularité du pont (itinéraires cyclables Mitteland n° 5, Alpes vaudoises-Pays de Fribourg n° 59, pistes skating Mitteland n° 5, réseau de chemins de randonnée, sentier maraîcher, etc.), il est impensable de fermer et de déconstruire le pont à la fin du contrat en 2031.

Ainsi, un assainissement complet d'un coût de quelque 600'000 fr. figure au premier plan. Les frais estimés dépassent de loin les engagements financiers pris par les deux communes réceptrices du don. En vue de l'importance suprarégionale du pont, des contributions seront sollicitées auprès d'organisations privées et publiques dans les cantons de Berne et Fribourg.

Les frais d'assainissement de 600'000 fr. seront répartis à part égales entre les communes de Mont Vully et d'Anet. D'éventuelles contributions de tiers seront déduites et le solde des frais imputé par moitié aux deux communes.

Considérations du Comité

Le Comité partage l'estimation des communes d'Anet et de Mont Vully selon laquelle le pont HPM Rotary doit impérativement être conservé en tant que composant indispensable du réseau d'itinéraires cyclables suprarégional, et qu'il convient de viser son assainissement complet avec effet durable.

Compte tenu de l'histoire de la constitution unique et particulière du pont et de sa grande importance suprarégionale en tant que connexion Ouest-Est pour le trafic cycliste et, en particulier, pour le cyclotourisme, le Comité estime qu'une contribution notable de seeland.biel/bienne à l'assainissement est justifiée.

Le Comité propose donc à l'Assemblée des membres une contribution financière de 50'000 fr. prélevée sur le financement spécial pour les tâches régionales.

La contribution financière proposée correspond aux statuts et aux principes pour les contributions issues du financement spécial pour les tâches régionales, que le Comité a fixé:

Principe	Évaluation
Pas de financement des tâches ordinaires de l'Association.	Rempli.
2. Des projets et activités fournissant une contribution visible à la réalisation d'un objectif régional ou semi-régional important sont prioritaires. Plutôt mise en œuvre que planification.	Rempli. Il s'agit d'une mesure de mise en œuvre avec une utilité concrète.
3. L'instrument de conduite (cadre des objectifs, soutien d'une mesure) sert de critère d'évaluation, si un projet est digne d'être soutenu.	Rempli. La plus-value touristique est ancrée dans le cadre des objectifs.
4. Traitement des communes ne participant pas au fonds: lors de projets concernant toute la région, les communes ne participant pas au fonds sont sollicitées sur la base bénévole de contribuer au projet. Lors de projets semi-régionaux avec usufruit par des communes ne participant pas au fonds, les moyens du fonds sont dépendants des contributions au projet par ces communes.	Rempli. La commune d'Anet participe au fonds.

Selon les statuts, des prélèvements sur le financement spécial de plus de 30'000 fr. doivent être décidés par l'Assemblée des membres.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres une subvention de 50'000 fr. issue du financement spécial pour les tâches régionales pour l'assainissement du Pont HPM Rotary.



Schweizerische Eldgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederazion svizra
In collaboration with the cantons

www.geo.admin.cn ist ein Portal zur Verlügung gestellt werden Hanftung: Obwohl die Bundesbehörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden.Copyright, Bundesbehörden der Schweizerischen Eidgenossenschaft. http://www.disclaimer.admin.ch

© swisstopo, public.geo.admin.ch



Assemblée des membres du 12 décembre 2019

Point 6

Programme d'activités et budget 2020

Impressum

Édition

Association seeland.biel/bienne c/o BHP Raumplan AG Fliederweg 10, case postale 575 3000 Berne 14 info@seeland-biel-bienne.ch www.seeland-biel-bienne.ch

Traitement

Secrétariat

24 octobre 2019

Sommaire

1	Valeurs de référence	4
2	Aperçu des tâches et projets 2020	5
3	Programme d'activités 2020	6
4	Budget 2020	. 16

1 Valeurs de référence

Le programme d'activités et le budget 2020 fournissent un aperçu des activités prévues de l'Association seeland.biel/bienne et leur financement. Il s'appuie sur l'Instrument de conduite 2016 (Programme pluriannuel 2017–2020) et les valeurs de référence suivantes:

Cotisations des membres

Les cotisations des membres restent inchangés à 5 fr. 10 par habitant pour les membres intégraux et 1 fr. par habitant pour les membres associés. Les communes bernoises de la Repla Granges-Büren paieront le montant pour les membres intégraux (jusqu'à présent membres doubles) dès 2020.

Subventions cantonales

En règle générale, les montants des subventions cantonales ne sont pas fixés par la loi, mais décidés en fonction des projets. Il s'avère donc impossible de procéder à une budgétisation exacte dans tous les cas. En outre, pour certains projets, la clef de répartition des frais et les subventions communales doivent être encore décidées.

Le budget 2020 part du principe que les subventions cantonales seront à disposition dans l'ordre de grandeur actuel. Si cela ne devait pas être le cas, les charges devraient être réduites en conséquence et/ou il faudrait examiner des abandons éventuels.

Excédent de charges

Le budget 2020 prévoit un excédent de charges de 4300 fr.

Fonds propres

Avec l'excédent de charges budgété, les fonds propres baisseront fin 2019 à environ 120'000 fr. Cela correspond à la valeur cible de 100'000 fr. fixée par le Comité.

Financement spécial pour les tâches régionales

Depuis 2008, le financement spécial est à la disposition des tâches régionales. L'utilisation de la fortune est régie par les Statuts. Les tâches ordinaires accomplies par l'Association ne peuvent pas être couvertes par le biais du financement spécial. Le Comité directeur est habilité à effectuer des prélèvements de 30'000 fr. par cas et de 120'000 fr. par an. Des dépenses plus élevées sont décidées par l'Assemblée des membres, compte tenu du fait que seuls les membres ayant participé à l'alimentation du financement spécial bénéficient du droit de vote.

Le Comité directeur a assorti l'utilisation du financement spécial des principes concrets suivants:

- » Utilisation prioritaire des moyens pour des projets et des activités contribuant de manière tangible et manifeste à l'atteinte d'objectifs d'importance régionale ou semi-régionale.
- » Engagement de moyens également pour la phase initiale et de clarification de projets importants, surtout ceux découlant de l'Instrument de conduite.
- » L'Instrument de conduite sert de critère d'appréciation pour déterminer si un projet est digne d'être soutenu ou non.

Les prélèvements sont à décider selon les règles du jeu susmentionnées. Environ 444'000 fr. sont encore à disposition à fin octobre 2019.

2 Aperçu des tâches et projets 2020

Tâches durables

- » Conduite générale des affaires et des activités des conférences
- » Mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR)
- » Soutien de la Chambre économique Bienne-Seeland et de Tourisme Bienne-Seeland
- » Mise en œuvre de la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) Bienne-Seeland
- » Mise en œuvre du Projet d'agglomération Bienne/Lyss
- » Mise en œuvre du Plan directeur «Extraction de matériaux, décharges et transports EDT Bienne-Seeland»
- » Mise en œuvre de la Planification agricole du Seeland occidental
- » Service public de conseils en énergie du Seeland

Poursuite des projets en cours

- » Projet NPR «Tâches et collaboration des organisations touristiques de la région Bienne-Seeland»
- Phase expérimentale du Pool régional de mesures de remplacement et de compensation écologique
 / Organe de coordination «Nature + Paysage» (2018–2019)
- » Géoportail régional www.geoseeland.ch (2020–2023)
- » Mise en œuvre du concept global de mobilité, branche Est de l'A5 (2019–2020)
- » Contribution à la cartographie des sols du Grand Marais (2016–2020)
- » Renforcement de la formation professionnelle dans la région seeland.biel/bienne
- » Monitoring et controlling des réserves d'extraction et de décharges
- » Région solaire Seeland (2017–2020)
- » CRTU 2021 et Projet d'agglomération de 4e génération (2019–2021)
- » Planification régionale du réseau cyclable (2019–2020)
- » Plan directeur régional «Énergie éolienne» (2019–2021)

Nouvelles tâches/projets

» Refonte de l'Instrument de conduite

Projets achevés en 2019

» Projet NPR «Pont de l'Avenir»

3 Programme d'activités 2020

0 Tâches générales / Organisation

Gestion / Gestion régi	onale NPR		
Tâche / Activités	membres, Comité o Groupe d'accompa communication et r Nouvelle politique r	directeur, Con ignement parl relations publi régionale (NP	nent des organes (Assemblée des dérences spécialisées et régionales, ementaire), administration, finances, ques, ainsi que la gestion régionale de la R) conformément à la convention de conomique du Canton Berne.
Budget	Charges Produits Résultat net	235 000 80 000 155 000	compte 010.300 compte 090.400
Instrument de conduite	Fiches de mesures	s n ^{os} 1 et 17	
Compétence	Comité directeur		
Refonte de l'Instrume	nt de conduite		
Tâche	En 2008, l'Assemblée des membres a décidé l'Instrument de conduite de s.b/b. Il contient le cadre des objectifs, tâches et mesures et sert jusqu'à aujourd'hui de base pour les activités de s.b/b. Après plus de dix ans, l'Instrument de conduite doit être remanié. Il convient d'élaborer un document succinct et pertinent définissant les objectifs, tâches et points forts de s.b/b pour les prochaines années et de l'utiliser à des fins de communication interne et externe.		
Activités	» Préparation du» Début de la mis	•	rojet (objectifs, procédure, frais)
Budget	Charges Produits Résultat net	30 000 0 30 000	compte 110.300
Compétence	Comité directeur		

1 Tâches et projets pour l'ensemble de la région

Développement	Développement du territoire et transports			
CRTU Bienne-S	eeland 2021 / Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 4e génération			
Tâche	Selon l'art. 98 de la Loi cantonale sur les constructions, l'Association s.b/b est compétente pour la planification directrice régionale. Cela comprend, en particulier, l'élaboration de la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) Bienne-Seeland. Le Projet d'agglomération Bienne/Lyss fait partie intégrante de la CRTU. La CRTU et le Projet d'agglomération doivent être remaniés tous les quatre ans selon les consignes de la			
Activités	» Participation, évaluation et ajustement» Examen préalable			

Budget	Produits	69 000 51 750 17 250	compte 110.301 comptes 190.400.01 / 190.410.03
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 3	3	
Compétence			ement du territoire et paysages» ence «Agglomération biennoise»
Planification régionale	du réseau cyclable		
Tâche	pour la planification ré régionaux (en complér d'agir et les mesures e	gionale du re ment au rése en résultant s a planificatior	our le trafic cycliste, s.b/b est compétente éseau cyclable. Les itinéraires cyclables eau cantonal), la désignation des besoins sont définis dans la planification régionale n du réseau cyclable est une base ojet d'agglomération.
Activités	» Participation, éval» Prise de décision	uation et aju:	stement
Budget	9	16 000 13 000 3 000	compte 110.302 comptes 190.400.05 / 190.410.04
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 3	3	
Compétence			du territoire et paysages» ennoise (agglomération)
Plan directeur régiona	l «Énergie éolienne»		
Tâche	est compétente pour la directeur cantonal, les régionaux pour l'énerg détermination des zon plus de 30 mètres peu	a planification régions doiv gie éolienne j ges dans lesc givent être réa gion préalable	sur les constructions, l'Association s.b/b n directrice régionale. Selon le Plan vent élaborer des plans directeurs usqu'en 2020. Cela doit inclure la quelles des éoliennes d'une hauteur de alisées. La planification directrice e pour les procédures de planification et
Activités	quant à la marche	à suivre ecteur région	concernant le rapport de base et décision al «Énergie éolienne» en préalable
Budget	Produits	45 000 22 500 22 500	compte 110.303 compte 190.400.09
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 3	3	
Compétence	Conférence «Dévelop	pement du te	erritoire et paysages»
Mise en œuvre du CR	ΓU Bienne-Seeland		
Tâche	sous-régionales, é	et représente	e en œuvre des mesures régionales et les intérêts de la planification directrice dération, du Canton et des communes.
Activités	canton, régions vo » Représentation de	oisines et cor e l'Associatio	fication et projets de la Confédération, du mmunes n s.b/b dans les organisations de projets nent du microrecensement 2020

Pudget	Charges	27 000	compte 130.303
Budget	Produits Résultat net	17 500 9 500	comptes 190.400.03, 190.410.05
Instrument de conduite	Fiche de mesures n	ı° 3	
Compétence	Conférence «Dévelo	oppement du	territoire et paysages»
Organe de coordination	on «Nature + Paysa	ge»	
Tâche	mesures de remplac soutient les organes	cement et de s s.b/b lors de	e + Paysage» exploite le Pool régional de compensation écologique (PRMR), questions techniques en termes de rsage et encourage la mise en réseau des
Activités	» Mise en service	es mesures de du PRMR	paysage» e la période de programme RPT 2020-2023 ramme de travail
Budget	Charges Produits Résultat net	25 000 10 000 15 000	compte 130.303
Instrument de conduite	Fiche de mesures n	° 22	
	Confórance «Dávol	oppement du	territoire et paysages»
Compétence	Contended & Develo		
Compétence Économie et tourisme			
-			
Économie et tourisme	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a	e Bienne-Seel de 155'000 fr	ambre économique Bienne-Seeland and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI	BS L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI Tâche	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a région. » Coordination av	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait ec CEBS et T	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI Tâche	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a région. » Coordination av	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait ec CEBS et T	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI Tâche Activités	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a région. » Coordination av » Traitement des Charges Produits Résultat net	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait ec CEBS et T affaires actue 155 000 155 000 0 310 000	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la TBS elles selon les besoins compte 410.300 (adhésion CEBS)
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI Tâche Activités Budget	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a région. » Coordination av » Traitement des Charges Produits Résultat net	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait rec CEBS et T affaires actue 155 000 0 310 000	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la TBS elles selon les besoins compte 410.300 (adhésion CEBS) compte 420.300 (adhésion TBS)
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI Tâche Activités Budget Instrument de conduite	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a région. » Coordination av » Traitement des Charges Produits Résultat net Fiche de mesures n Conférence «Écono	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait rec CEBS et T affaires actue 155 000 0 310 000	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la TBS elles selon les besoins compte 410.300 (adhésion CEBS) compte 420.300 (adhésion TBS)
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI Tâche Activités Budget Instrument de conduite Compétence	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a région. » Coordination av » Traitement des Charges Produits Résultat net Fiche de mesures n Conférence «Éconce en réseau La Conférence «Éconce	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait rec CEBS et T affaires actue 155 000 0 310 000 0 24 cmie et tourism crojets régional	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la TBS Elles selon les besoins compte 410.300 (adhésion CEBS) compte 420.300 (adhésion TBS)
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI Tâche Activités Budget Instrument de conduite Compétence Coordination et mise e	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a région. » Coordination av » Traitement des Charges Produits Résultat net Fiche de mesures n Conférence «Éconcen réseau La Conférence «Éconcen réseau La Conférence «Éconcen réseau Ne Conférence «Éconcen réseau La Conférence «Éc	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait ec CEBS et T affaires actue 155 000 0 310 000 0 310 000 0 24 omie et tourism cojets régionau	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la TBS elles selon les besoins compte 410.300 (adhésion CEBS) compte 420.300 (adhésion TBS) me» risme» traite les affaires actuelles, lance et ux globaux ou sous-régionaux dans son
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI Tâche Activités Budget Instrument de conduite Compétence Coordination et mise et	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a région. » Coordination av » Traitement des Charges Produits Résultat net Fiche de mesures n Conférence «Éconcen réseau La Conférence «Éconcen réseau La Conférence «Éconcen réseau Ne Conférence «Éconcen réseau La Conférence «Éc	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait ec CEBS et T affaires actue 155 000 0 310 000 0 310 000 0 24 omie et tourism cojets régionau	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la TBS elles selon les besoins compte 410.300 (adhésion CEBS) compte 420.300 (adhésion TBS) me» risme» traite les affaires actuelles, lance et ux globaux ou sous-régionaux dans son me Seeland
Économie et tourisme Soutien de CEBS et TI Tâche Activités Budget Instrument de conduite Compétence Coordination et mise et Tâche Activités	L'Association s.b/b (CEBS) et Tourisme annuelle respective accompagne leurs a région. » Coordination av » Traitement des Charges Produits Résultat net Fiche de mesures n Conférence «Éconce en réseau La Conférence «Éconce accompagne des pr domaine spécialisé. » Forum du touris » Traitement des Charges Produits Résultat net	e Bienne-Seel de 155'000 fr activités et fait ec CEBS et T affaires actue 155 000 0 310 000 e 24 emie et tourism conomie et tour cojets régionau affaires actue 5 000 0 5 000	and (TBS) avec une cotisation de membre c. s.b/b siège aux comités CEBS et TBS, t valoir les intérêts des communes et de la TBS Elles selon les besoins compte 410.300 (adhésion CEBS) compte 420.300 (adhésion TBS) me» risme» traite les affaires actuelles, lance et ux globaux ou sous-régionaux dans son me Seeland elles selon besoins

Développement des p	rojets NPR
Tâche	Des projets innovateurs dans le milieu rural peuvent être soutenus avec une aide financière ou un prêt, s'ils contribuent à la plus-value et à la compétitivité. La Nouvelle politique régionale (NPR) est une tâche d'intérêt commun pour la Confédération, le Canton et la région. Selon le contrat de prestations conclu avec le Canton de Berne, s.b/b est compétente pour la mise en œuvre dans le Seeland. Il existe une étroite collaboration avec la CEBS pour le point fort d'encouragement «industrie».
Activités	 Conseils et soutien des responsables de projets lors du développement de projets et de la mise au point des propositions de projets Prise de position sur des propositions de projets et dépôt auprès du Canton Accompagnement des projets NPR en cours
Budget	Charges 75 000 Compte 140.301 Produits 75 000 Compte 190.400.02 Résultat net 0
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 1
Compétence	Conférence «Économie et tourisme»
Projet NPR «Collabora	ation des organisations touristiques de la région Bienne-Seeland»
Tâche	L'association s.b/b est responsable du projet NPR «Collaboration des organisations touristiques de la région Bienne-Seeland».
Activités	» Mise en œuvre des mesures provenant des ateliers de travail» Achèvement du projet, évaluation et recommandations
Budget	Charges 70 000 compte 140.303 Produits 70 000 comptes 190.400.04, 190.420.03 Résultat net 0
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 1
Compétence	Conférence «Économie et tourisme»
Approvisionnement e	t élimination, Energie
Coordination et mise	en réseau
Tâche	La Conférence «Approvisionnement et élimination» encourage la mise en réseau et la coordination entre les communes, le Canton et les intervenants régionaux dans les domaines «approvisionnement et élimination» et «énergie». Elle traite les affaires actuelles, lance et accompagne des projets régionaux ou semi-régionaux dans leur domaine spécialisé. Par ailleurs, elle assume la conduite de la Commission «Élimination des déchets EOS».
Activités	 » Accompagnement du Service public de conseils en énergie » Accompagnement de la Région solaire Seeland » Soirée thématique pour les communes sur un thème actuel » Traitement des affaires actuelles selon besoins » Direction de la Commission EOS en charge de l'élimination des déchets
Budget	Charges 10 000 compte 130.304 Produits 0 Résultat net 10 000
	Commission EOS en charge de l'élimination des déchets: Charges 4 000 compte 310.300

	Produits Résultat net	4 000 0	compte 310.410
Instrument de conduite	Fiche de mesures n'	° 23	
Compétence	Conférence «Approv	visionnement	et élimination»
Service public de cons	seils en énergie du	Seeland	
Tâche	public sur le thème de entreprises et comménergétiques dans le «Approvisionnementénergie, qui est mer Canton. La conventi	de l'énergie da nunes des cor e secteur de l t et élimination né sur la base on de prestat	e du Seeland est un service d'information ans le Seeland. Il offre aux particuliers, nseils neutres sur les questions a construction. La Conférence n» accompagne le Service de conseils en d'une convention de prestations avec le ions contient un cahier des charges à eiller en énergie (Kurt Marti).
Activités	» Conseils aux pa» Relations publiq» Formation et con	ues et informa	reprises et communes ation
Budget	Charges Produits Résultat net	292 300 257 700 34 600	Comptes 510.300, 510.302, 510.303 Comptes 510.400, 510.420, 510.430 Compte 510.410
	communes bernoise conseils en énergie	es, qui étaient de la Repla G	en énergie s'occupera également des sep jusqu'à présent rattachées au service de Granges-Büren. Cela augmente la charge, ntonale et les contributions des
Instrument de conduite	communes bernoise conseils en énergie mais également la s communes.	es, qui étaient de la Repla G ubvention car	jusqu'à présent rattachées au service de Granges-Büren. Cela augmente la charge,
Instrument de conduite Compétence	communes bernoise conseils en énergie mais également la s communes.	es, qui étaient de la Repla G ubvention car ° 23	jusqu'à présent rattachées au service de Granges-Büren. Cela augmente la charge, ntonale et les contributions des
	communes bernoise conseils en énergie mais également la s communes. Fiche de mesures n' Conférence «Approv	es, qui étaient de la Repla G ubvention car ° 23	jusqu'à présent rattachées au service de Granges-Büren. Cela augmente la charge, ntonale et les contributions des
Compétence	communes bernoise conseils en énergie mais également la s communes. Fiche de mesures n' Conférence «Approviand Le Seeland dispose s.b/b veut contribuer continuer à dévelope une augmentation de environ 5%. Pour ce domaines de la com d'incitation, de la réa et de la distribution a	es, qui étaient de la Repla Gubvention car ubvention car 23 visionnement d'un grand por à positionne per l'utilisation e la part de l'ela, des mesur munication, dalisation d'instainsi que de l'mise en œuvr	jusqu'à présent rattachées au service de Granges-Büren. Cela augmente la charge, ntonale et les contributions des
Compétence Région solaire du See	communes bernoise conseils en énergie mais également la s communes. Fiche de mesures n' Conférence «Approvalend Le Seeland dispose s.b/b veut contribuer continuer à dévelop une augmentation de environ 5%. Pour ce domaines de la com d'incitation, de la réa et de la distribution à a été chargée de la	es, qui étaient de la Repla Gubvention car ubvention car 23 visionnement d'un grand por à positionne per l'utilisation e la part de l'ela, des mesur munication, dalisation d'instainsi que de l'mise en œuvi 220).	jusqu'à présent rattachées au service de Granges-Büren. Cela augmente la charge, intonale et les contributions des et élimination» Detentiel en énergie solaire. L'Association rele Seeland comme région solaire et in de l'énergie solaire. D'ici 2020, on vise électricité solaire d'environ 2% (fin 2016) à res seront mises en œuvre dans les le l'encouragement et des systèmes stallations solaires, de la commercialisation innovation. La Plateforme solaire Seeland re. Il existe un contrat de prestations pour muel
Compétence Région solaire du See Tâche	communes bernoise conseils en énergie mais également la s communes. Fiche de mesures n' Conférence «Approvalend Le Seeland dispose s.b/b veut contribuer continuer à dévelop une augmentation de environ 5%. Pour ce domaines de la com d'incitation, de la réa et de la distribution a a été chargée de la quatre ans (2017–20 » Déblocage du P	es, qui étaient de la Repla Gubvention car ubvention car 23 visionnement d'un grand por à positionne per l'utilisation e la part de l'ela, des mesur munication, dalisation d'instainsi que de l'mise en œuvi 220).	jusqu'à présent rattachées au service de Granges-Büren. Cela augmente la charge, intonale et les contributions des et élimination» Detentiel en énergie solaire. L'Association rele Seeland comme région solaire et in de l'énergie solaire. D'ici 2020, on vise électricité solaire d'environ 2% (fin 2016) à res seront mises en œuvre dans les le l'encouragement et des systèmes stallations solaires, de la commercialisation innovation. La Plateforme solaire Seeland re. Il existe un contrat de prestations pour muel
Compétence Région solaire du See Tâche Activités	communes bernoise conseils en énergie mais également la s communes. Fiche de mesures n' Conférence «Approviand Le Seeland dispose s.b/b veut contribuer continuer à développune augmentation denviron 5%. Pour ce domaines de la com d'incitation, de la réa et de la distribution à a été chargée de la quatre ans (2017–20 » Déblocage du P » Accompagneme Charges Produits Résultat net	es, qui étaient de la Repla Gubvention car ubvention car 23 visionnement d'un grand por à positionne e la part de l'ela, des mesur munication, dalisation d'insternisi que de l'mise en œuvr 220). rogramme an ent lors de la resur 30 000 0 30 000	jusqu'à présent rattachées au service de Granges-Büren. Cela augmente la charge, intonale et les contributions des et élimination» Detentiel en énergie solaire. L'Association rele Seeland comme région solaire et in de l'énergie solaire. D'ici 2020, on vise électricité solaire d'environ 2% (fin 2016) à res seront mises en œuvre dans les le l'encouragement et des systèmes callations solaires, de la commercialisation innovation. La Plateforme solaire Seeland re. Il existe un contrat de prestations pour muel mise en œuvre

Extraction des matéria	aux, décharges et transports (EDT)		
	tion des matériaux, décharges et transports (EDT) Bienne-Seeland»		
Tâche	L'Association s.b/b est compétente pour élaborer et mettre en œuvre le Plan directeur régional «Extraction des matériaux, décharges et transports (EDT) Bienne-Seeland». La Conférence «EDT» traite toutes les questions actuelles dans son domaine spécialisé et prépare les affaires à l'attention du Comité directeur.		
Activités	» Direction de la Conférence » Monitoring et controlling des réserves d'extraction et de décharges » Traitement des affaires actuelles selon besoins		
Budget	Charges 45 000 compte 320.300 / 320.301 Produits 22 500 compte 320.400.1 / 320 410.01 Résultat net 22 500		
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 16		
Compétence	Conférence «EDT»		
Formation			
Coordination et mise	en réseau		
Tâche	L'Association s.b/b encourage la mise en réseau et la coordination entre les communes, le Canton et les écoles dans la région. La Conférence «Formation» traite les affaires actuelles, lance et accompagne des projets régionaux ou semi-régionaux dans son domaine spécialisé.		
Activités	 » Soirée thématique pour les communes sur un thème actuel » Mise en réseau des écoles professionnelles et des gymnases » Traitement des affaires actuelles selon besoins 		
Budget	Charges 10 000 compte 130.305 Produits 0 Résultat net 10 000		
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 9		
Compétence	Conférence «Formation»		
Renforcement de la fo	rmation professionnelle dans la région seeland.biel/bienne		
Tâche	L'Association s.b/b s'engage avec la Chambre économique Bienne- Seeland, les écoles de formation professionnelle et les associations de la branche pour proposer une offre de formation professionnelle variée et attrayante dans la région. Le groupe de travail commun «Formation professionnelle» sert d'organe de coordination.		
Activités	 » Groupe de travail «Formation professionnelle» et groupe d'accompagnement stratégique » Mise en œuvre de mesures » Représentation des intérêts par rapport au Canton 		
Budget	Charges 10 000 compte 110.307 Produits 0 Résultat net 10 000		
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 28		
Compétence	Conférence «Formation»		

Social et santé			
Coordination et mise	en réseau		
Tâche	L'Association s.b/b encourage la mise en réseau et la coordination entre les communes, le Canton et les prestataires actifs au niveau régional. La Conférence «Social et santé» traite les affaires actuelles, lance et accompagne des projets régionaux ou semi-régionaux dans son domaine spécialisé.		
Activités	 » Soirée thématique pour les pour les communes sur un thème actuel » Accompagnement de la mise en œuvre «Service spécialisé régional de l'insertion professionnelle» » Accompagnement de la mise en œuvre «Lignes directrices pour une pratique coordonnée de plafonnement des loyers pour les bénéficiaires de l'aide sociale» » Traitement des affaires actuelles selon besoins 		
Budget	Charges 15 000 compte 130.301 Produits 0 Résultat net 15 000		
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 7		
Compétence	Conférence «Social et santé»		
Autres tâches et proje	ts		
Géoportail régional w	ww.geoseeland.ch		
Tâche	Le Géoportail régional www.geoseeland.ch offre un accès simple et gratuit aux géodonnées communales et régionales (entre autres plans du registre foncier et plans de zones, réserves de terrain à bâtir, CRTU). Le Géoportail est géré par une communauté de travail des géomètres du Seeland. s.b/b participe aux frais d'exploitation annuels sur la base d'un contrat de prestations.		
Activités	» Poursuite de l'exploitation sur la base de la convention de prestations 2020-2023		
Budget	Charges 21 500 compte 150.300 Produits 0 Résultat net 21 500		
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 10		
Compétence	Comité directeur		

2 Tâches et projets semi-régionaux

Agglomération bienno	oise		
Mise en œuvre du pro	jet d'agglomération	Bienne/Lyss	
Tâche	s.b/b est compétente pour la mise en œuvre des mesures régionales relatives au Projet d'agglomération, soutient les communes lors de la mise en œuvre des mesures communales et représente les intérêts du Projet d'agglomération vis-à-vis de la Confédération et du Canton.		
Activités	 » Soutien des communes, gestion des listes de mesures » Coordination avec d'autres planifications/projets dans l'agglomération » Corapports et prises de position sur les planifications des communes » Groupe de travail «Développement du territoire et transports» 		
Budget	Charges Produits Résultat net	25 000 8 500 16 500	compte 210.300 compte 290.400.01
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº	4	
Compétence	Conférence « Agglor	nération bien	noise »
Mise en œuvre du Cor	ncept global de mob	ilité, branche	e Est de l'A5
	la Conférence «Aggle mobilité, branche Es le réseau routier due contournement Oues	omération bie t de l'A5». Gr au trafic indi st manquant c	e la branche Est de l'A5 en octobre 2017, ennoise» a élaboré le «Concept global de âce aux mesures, la part de la charge sur viduel motorisé (TIM) dans le domaine du doit être minimisée, la part des TP et de la ans la totalité du trafic et la fluidité du trafic
Activités	» Réalisation des r 2019/2020	nesures selo	n le programme de mise en œuvre
Budget	J	235 000 188 000 47 000	compte 210.301 comptes 290.400.05, 290.410.03
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº	25	
Compétence	Conférence «Agglon	nération bienr	noise»
Lyss/Aarberg			
Coordination et mise	en réseau		
Tâche	La Conférence «Lyss/Aarberg» traite, si besoin, des thèmes qui sont importants pour la sous-région.		
Activités	 » Deux séances des Exécutifs communaux » Traitement des affaires actuelles selon besoins 		
Budget	Charges Produits Résultat net	5 000 0 5 000	compte 220.300
Instrument de conduite			
Compétence	Conférence «Lyss/A	arberg»	

Anet/Cerlier			
Coordination et mise	en réseau		
Tâche	Planification agricole du S	lier» accompagne la mise en œuvre de la Seeland occidental (Responsabilité: Pro Agricultura ssaire, d'autres thèmes importants pour la sous-	
Activités	· •	récutifs communaux la cartographie des sols du Grand Marais es actuelles selon besoins	
Budget	Produits	000 Compte 230.300 0 000	
Instrument de conduite	Fiche de mesures nº 13		
Compétence	Conférence «Anet/Cerlier»	»	
Cartographie des sols	du Grand Marais		
Tâche	Planification agricole du S	du Grand Marais est une mesure de la Seeland occidental. Elle est mise en œuvre sous la ultura Seeland (PAC). s.b/b apporte une 120'000 fr.	
Activités	» Contribution aux trava	aux de projet (2016–2020)	
Budget	Charges 24 0 Produits Résultat net 24 0	0	
Instrument de conduite	Fiche de mesure nº 13		
Compétence	Conférence «Anet/Cerlier»	»	
Rive gauche du lac de	Bienne		
Mise en œuvre du CR	U Bienne-Seeland		
Tâche	mise en œuvre des mesur Cela comprend l'accompa Confédération et du Canto	che du lac de Bienne» est compétente pour la res du CRTU sur la rive gauche du lac de Bienne. agnement des projets d'infrastructures de la on (chemin de fer, route nationale), la coordination x et cantonaux, et le lancement de planifications	
Activités	globale UPIaNS A5 (C de l'A5 (OPC) » Lancement/Accompag mesures d'infrastructu	projet «Tunnel de Gléresse» (CFF), réfection DFROU) et projet définitif du tunnel de Douanne gnement du Manuel pour la conception des ures sur la rive gauche du lac de Bienne es actuelles selon besoins	
Budget		000 compte 240.300 500 compte 290.400.04 500	
Instrument de conduite	conduite Fiche de mesures nº 18		
Compétence Conférence «Rive gauche du lac de Bienne»			

Seeland inférieur				
Coordination et	mise en réseau			
Tâche		La Conférence «Seeland inférieur» traite, si besoin, des thèmes qui sont importants pour la sous-région.		
Activités				
Budget Charges Produits Résultat net		5 000 0 5 000	compte 250.300	
Instrument de co	nduite			
Compétence	Conférence «See	Conférence «Seeland inférieur»		

4 Budget 2020

Compte	Appellation	Budget :	2020	Budget 2	2019	Compte 2018		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	Tâches générales / Organisation	318'000	98'750	328'000	110'000	333'971.50	93'118.30	
010.300	Gestion des affaires / management régional NPR	235'000		230'000		226'491.70		
010.301	Renouvellement communication / site Internet	0		0		40'000.00		
020.300	Indemnisation des organes	40'000		40'000		37'923.60		
030.300	Frais secondaires	10'000		10'000		9'071.25		
040.300	Traductions	25'000		40'000		13'491.05		
040.400	Subvention cantonale pour traductions		18'750		30'000		10'118.30	
050.300	Divers	8'000		8'000		6'993.90		
090.400	Subventions cantonales		80'000		80'000		83'000.00	
090.410	Recettes divers		0		0		0.00	
1	Tâches et projets pour l'ensemble de la région	406'000	206'750	601'500	409'060	311'051.40	150'740.20	
110.300	Instrument de conduite	30,000		0		0.00		
110.301	CRTU Bienne-Seeland / Projet d'agglomération	69'000		159'000		20'126.85		
110.302	Planification régionale du réseau cyclable	15'000		60'000		0.00		
110.303	Plan directeur Energie éolienne	45'000		40'000		6'499.65		
110.305	Région solaire Seeland	30,000		30'000		29'999.95		
110.307	Renforcement de la formation professionnelle	10'000		9'000		9'892.25		
130.300	Réserve pour projets / clarifications	1'500		1'500		1'356.50		
130.301	Social et santé	15'000		15'000		15'842.55		
130.302	Économie et tourisme	5'000		5'000		4'940.50		
130.303	Aménagement du territoire et paysages	52'000		40'000		41'930.30		
130.304	Approvisionnement et élmination	10'000		10'000		9'489.20		
130.305	Formation	10'000		10'000		9'673.60		
140.301	NPR, lancement des projets	75'000		75'000		71'756.35		
140.303	Projet NPR, Collaboration des organisations touristiques	17'000		70'000		36'386.00		
140.304	Projet NPR, Village de vacances	0		0		9'580.95		
140.305	Projet NPR, Pont de l'Avenir	0		50'000		16'651.75		
150.300	RegioGIS Seeland	21'500		27'000		26'925.00		
190.400	Subventions cantonales:							
190.400.01	CRTU Bienne-Seeland / Projet d'agglomération		48'300		110'651		15'095.15	
190.400.02	NPR, lancement des projets		75'000		75'000		56'800.00	
190.400.03	Aménagement du territoire et paysages		5'000		5'000		7'500.00	
190.400.04	Projet NPR, Collaboration des organisations touristiques		14'467		59'570		30'964.50	
190.400.05	Planification régionale du réseau cyclable		7'500		30'000		0.00	
190.400.06	Projet NPR, Village de vacances		0		0		7'980.95	
190.400.08	Projet NPR, Pont de l'Avenir		0		38'450		12'805.20	
190.400.09	Plan directeur Energie éolienne		22'500		20'000		3'249.80	
190.410	Subventions communales/autres:							
190.410.01	Projet NPR, Pont de l'Avenir		0		7'700		2'564.35	
190.410.02	Région solaire Seeland		0		3'000		0.00	
190.410.03	CRTU Bienne-Seeland / Projet d'agglomération		3'450		8'409		0.00	
190.410.04	Planification régionale du réseau cyclable		5'500		22'000		0.00	
190.410.05	Aménagement du territoire et paysages		22'500		15'000		5'476.55	
190.420	Prélèvement sur financement spécial							
190.420.01	Projet NPR, Village de vacances		0		0		1'600.00	
100 100 00	Projet NPR, Pont de l'Avenir		0		3'850		1'282.20	
190.420.02	Projet NPR, Collaboration des organisations touristiques							

Compte	Appellation	Budget	2020	Budget 2	2019	Compte 2018		
		Charges Reve		Charges	Revenus	Charges	Revenu	
2	Tâches et projets semi-régionaux	315'000	204'000	232'500	142'000	473'858.60	384'378.7	
210.300	Agglomération biennoise	25'000		25'000		56'182.50		
210.301	Concept global de mobilité	235'000		157'500		250'500.20		
210.310	Gestion mobilité agglomération biennoise	0		0		93'244.50		
210.410	Attribution au financement spécial gestion mobilité	ŭ	0	ŭ	0	00 2 1 1.00	82'609.80	
210.411	Prélèvement sur financement spécial gestion mob.		0		0		10'634.70	
220.300	Lyss/Aarberg	5'000	O	5'000	0	0.00	10 004.70	
230.300	Anet/Cerlier	6'000		6'000		5'295.50		
230.300		24'000		24'000		24'000.00		
	Planification agricole Seeland ouest	15'000		15'000				
240.300	Rive gauche du lac de Bienne					14'771.85		
240.302	Plan directeur réaffectation du tracé CFF	0		0		29'864.05		
250.300	Seeland inférieur	5'000						
290.400	Subventions cantonales:							
290.400.01	Agglomération biennoise		8'500		8'500		13'300.00	
290.400.04	Rive gauche du lac de Bienne		7'500		7'500		7'385.95	
290.400.05	Concept global de mobilité		67'500		36'750		74'362.85	
290.410	Subventions communales/autres:							
290.410.02	Plan directeur réaffectation du tracé CFF		0		0		18'665.05	
290.410.03	Concept global de mobilité		120'500		89'250		177'420.35	
3	Groupes de travail et conférence EDT	49'000	26'500	24'000	16'000	7'827.85	5'567.00	
310.300	Élimination des déchets EOS	4'000		4'000		2'171.00		
310.410	Contributions communales à l'élimination des déchets EOS		4'000		4'000		466.95	
310.430	Prélèvement financement spécial élimination des déchets		. 555		. 000		1'704.05	
320.300	Conférence Extraction de matériaux, décharges, transports	20'000		20'000		5'656.85		
320.300	Plan directeur EDT	25'000		0		0.00		
320.400	Subventions cantonales	25 000		U	0	0.00	0.00	
320.400.01			12'500		U		0.00	
	Plan directeur ED		12 300					
320.410	Subventions communales/autres:		401000		401000		01000.00	
320.410.01	Conférence EDT		10'000		12'000		3'396.00	
4	Mandats de prestations	310'000	0	310'000	0	310'000.00	0.00	
410.300	Chambre économique Bienne-Seeland	155'000		155'000		155'000.00		
420.300	Tourisme Bienne Seeland	155'000		155'000		155'000.00		
5	Conseils en énergie	292'300	292'300	253'400	253'400	284'883.00	284'883.00	
510.300	Honoraires du conseiller en énergie	198'500		180'900		180'397.80		
510.302	Tenue des comptes	3'800		2'500		3'166.40		
510.303	Conseiller en énergie prestations supplémentaires	90,000		70'000		101'318.80		
510.309	Divers conseils en énergie	0		0		0.00		
510.330	Attribution au financement spécial	0		0		0.00		
510.400	Subventions cantonales	ŭ	138'300	ŭ	116'000	0.00	117'457.00	
510.410	Cotisations de membres		34'600		31'700		31'359.20	
510.410	Recettes des conseils en énergie		115'000		100'000		130'950.00	
510.420	Prélèvement sur financement spécial		4'400		5'700		5'116.80	
510.440	Recettes diverses		0		0		0.00	
٥	Finance	•	0571700	•	04 41000	2.22	0051705	
9	Finances	0	857'700	0	814'300	0.00	805'795.75	
900.310	Intérêts sur financement spécial	0		0		0.00		
900.400	Cotisations des membres		857'400		814'000		805'519.60	
900.410	Intérêts bancaires		300		300		276.15	
900.420	Recettes diverses		0		0		0.00	
Total I Excédent d	e charges	1'690'300	1'686'000 4'300	1'749'400	1'744'760 4'640	1'721'592.35	1'724'482.95	
Excédent d	-		4 300		4 040	2'890.60		



Assemblée des membres du 12 décembre 2019

Point 7

Plan financier 2021-2024

Impressum

Édition

Association seeland.biel/bienne c/o BHP Raumplan AG Fliederweg 10, case postale 575 3000 Berne 14 info@seeland-biel-bienne.ch www.seeland-biel-bienne.ch

Traitement

Secrétariat

24 octobre 2019

1500_13_Finanzplan_2021-2024_F.docx

Plan financier 2021-2024

Le Plan financier sert de gestion à moyen terme des finances et des prestations. Il donne un aperçu de l'évolution présumée des quatre prochaines années et est mis à jour annuellement dans le sens d'une planification continue. La première année du plan correspond au budget 2020, alors que les valeurs des années suivantes représentent une perspective non contraignante.

Le Plan financier 2021–2024 a été établi en octobre 2019 en tenant compte des conditions-cadre connues et se base sur les valeurs de référence suivantes :

Instrument de conduite comme base

Les tâches et projets se basent sur l'Instrument de conduite 2016 (Programme pluriannuel 2017–2020) décidé par l'Assemblée des membres en décembre 2016. La poursuite éventuelle du mandat de prestations «Région solaire du Seeland» (2017–2020) ne figure pas dans le Plan financier.

Cotisations des membres

Les cotisations des membres restent inchangées. Elles se basent sur une population résidante moyenne selon LPFC 2016 et une croissance démographique annuelle de plus de 0,5 pourcent.

Subventions cantonales

Les subventions cantonales correspondent jusqu'à présent aux valeurs empiriques.

Fonds propres

Concernant les fonds propres, le Comité a fixé une valeur cible de 100'000 fr. Cette réserve sert à assurer l'équilibre des fluctuations annuelles des recettes et des dépenses, et doit être atteinte à moyen terme.

Plan financier 2021-2024

Compte	Désignation	Budget 2020		Planification financière 2021		Planification financière 2022		Planification finan	cière 2023	Planification financière 2024	
		Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag
0	Tâches générales / Organisation	318'000	98'750	308'000	95'000	308'000	95'000	303'000	91'250	303'000	91'250
010.300	Gestion des affaires / management régional NPR	235'000		230'000		230'000		230'000		230'000	
020.300	Indemnisation des organes	40'000		40'000		40'000		40'000		40'000	
030.300	Frais secondaires	10'000		10'000		10'000		10'000		10'000	
040.300	Traductions	25'000		20'000		20'000		15'000		15'000	
040.400	Subvention cantonale pour traductions		18'750		15'000		15'000		11'250		11'25
050.300	Divers	8'000		8'000		8'000		8'000		8'000	
090.400	Subventions cantonales		80'000		80'000		80'000		80'000		80'000
090.410	Recettes divers		0		0		0		0		(
1	Tâches et projets pour l'ensemble de la région	406'000	206'750	248'500	85'238	226'500	90'530	226'500	86'250	285'000	146'250
110.300	Instrument de conduite	30'000		20'000		0		0		0	
110.301	CRTU Bienne-Seeland / Projet d'agglomération	69'000		12'000		20'000		20'000		100'000	
110.302	Planification régionale du réseau cyclable	15'000		0		0		0		0	
110.303	Plan directeur Energie éolienne	45'000		10'000		0		0		0	
110.305	Région solaire Seeland	30'000		0		0		0		0	
110.307	Renforcement de la formation professionnelle	10'000		0		0		0		0	
130.300	Réserve pour projets / clarifications	1'500		5'000		5'000		5'000		5'000	
130.301	Social et santé	15'000		15'000		15'000		15'000		15'000	
130.302	Économie et tourisme	5'000		10'000		10'000		10'000		10'000	
130.303	Aménagement du territoire et paysages	52'000		60'000		60'000		60'000		60'000	
130.304	Approvisionnement et élmination	10'000		10'000		10'000		10'000		10'000	
130.305	Formation	10'000		10'000		10'000		10'000		10'000	
140.301	NPR, lancement des projets	75'000		75'000		75'000		75'000		75'000	
140.303	Projet NPR, Collaboration des organisations touristic	17'000		0		0		0		0	
140.305	Projet NPR, Pont de l'Avenir	0		0		0		0		0	
150.300	RegioGIS Seeland	21'500		21'500		21'500		21'500			
190.400	Subventions cantonales		172'767		84'578		90'530		86'250		146'250
190.410	Subventions communales/autres		31'450		660		0		0		(
190.420	Prélèvement sur financement spécial		2'533		0		0		0		(
2	Tâches et projets semi-régionaux	315'000	204'000	255'000	147'900	255'000	147'900	255'000	147'900	305'000	193'300
210.300	Agglomération biennoise	25'000		60'000		60'000		60'000		60'000	
210.301	Concept global de mobilité	235'000		150'000		150'000		150'000		200'000	
220.300	Lyss/Aarberg	5'000		10'000		10'000		10'000		10'000	
230.300	Anet/Cerlier	6'000		10'000		10'000		10'000		10'000	
230.301	Planification agricole Seeland ouest	24'000		0		0		0		0	
240.300	Rive gauche du lac de Bienne	15'000		15'000		15'000		15'000		15'000	
240.302	Plan directeur réaffectation du tracé CFF	0		0		0		0		0	
250.300	Seeland inférieur	5'000		10'000		10'000		10'000		10'000	
290.400	Subventions cantonales		83'500		62'850		62'850		62'850		79'900
290.410	Subventions communales/autres		120'500		85'050		85'050		85'050		113'400

Plan financier 2021-2024

Compte	Désignation	Budget 2020		Planification financière 2021		Planification financière 2022		Planification financière 2023		Planification financière 2024	
		Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag
3	Groupes de travail et conférence EDT	49'000	26'500	104'000	54'000	64'000	34'000	64'000	34'000	24'000	14'000
310.300	Élimination des déchets EOS	4'000		4'000		4'000		4'000		4'000	
310.410	Contributions communales à l'élimination des		4'000		4'000		4'000		4'000		4'000
320.300	Conférence Extraction de matériaux, décharges,	20'000		20'000		20'000		20'000		20'000	
320.301	Plan directeur EDT	25'000		80'000		40'000		40'000		0	
320.400	Subventions cantonales		12'500		40'000		20'000		20'000		0
320.410	Subventions EDT		10'000		10'000		10'000		10'000		10'000
4	Mandats de prestations	310'000	0	310'000	0	310'000	0	310'000	0	310'000	0
410.300	Chambre économique Bienne-Seeland	155'000		155'000		155'000		155'000		155'000	
420.300	Tourisme Bienne Seeland	155'000		155'000		155'000		155'000		155'000	
5	Conseils en énergie	292'300	292'300	292'300	292'300	292'300	292'300	292'300	292'300	292'300	292'300
	•		232 300		232 300		232 300		232 300		232 300
510.300	Honoraires du conseiller en énergie	198'500		198'500		198'500		198'500		198'500	
510.302	Tenue des comptes	3'800		3'800		3'800		3'800		3'800	
510.303	Conseiller en énergie prestations suppl.	90'000		90,000		90,000		90,000		90,000	
510.309 510.330	Divers conseils en énergie	0		0		0		0		0	
510.330	Attribution au financement spécial Subventions cantonales	U	138'300	U	138'300	U	139'000	U	139'000	U	139'500
510.400	Cotisations de membres		34'600		34'600		34'800		34'800		35'000
510.410			115'000		115'000		115'000		115'000		115'000
510.420	Recettes des conseils en énergie Prélèvement sur financement spécial		4'400		4'400		3'500		3'500		2'800
510.430			4 400		4 400		3 500		3 300		2 800
510.440	Recettes diverses		U		U		U		U		U
9	Finances	0	857'700	0	861'300	0	865'300	0	869'300	0	873'300
900.310	Intérêts sur financement spécial	0		0		0		0		0	
900.400	Cotisations des membres		857'400		861'000		865'000		869'000		873'000
900.410	Intérêts bancaires		300		300		300		300		300
900.420	Recettes diverses		0		0		0		0		0
Total		1'690'300	1'686'000	1'517'800	1'535'738	1'455'800	1'525'030	1'450'800	1'521'000	1'519'300	1'610'400
	de charges de Revenuss		4'300	17'938		69'230		70'200		91'100	
État des fonds propres au 31.12.		119'334		137'272		206'502		276'702		367'802	